

change la vie!





Édito



La rentrée est un moment important pour la vie des élèves et de leurs familles, les enseignants et toute la communauté éducative. Dans la région Centre-Val de Loire, ce sont 433 069 écoliers, collégiens et lycéens qui débutent une nouvelle année scolaire. Chaque rentrée marque les prémices d'une grande aventure, remplie de découvertes et de défis pour apprendre et grandir. Ils sont accompagnés par 32 390 enseignants dévoués, dont le rôle est de transmettre non seulement des connaissances et des compétences, mais aussi des valeurs républicaines et humanistes qui les prépareront à devenir des citoyens responsables et engagés.

Des priorités fondamentales guident notre action, solidement ancrées aux principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité.

Tout d'abord, la réussite de nos élèves est au cœur de notre mission. Cela signifie non seulement les accompagner dans leur évolution, dans leur progression, dans leurs choix, mais aussi les aider à construire leurs projets d'avenir. Notre engagement pour la réussite intègre également l'accès à une éducation inclusive, où chaque élève, malgré ses différences, trouve sa place. Enfin, nous devons avoir pour priorité absolue un climat scolaire apaisé, où la santé, le bien-être et l'épanouissement de chaque élève sont pris en compte au quotidien.

L'égalité des chances est la promesse républicaine que nous devons faire vivre. La lutte contre les disparités sociales et territoriales est essentielle pour éveiller et faire vivre l'ambition scolaire, et promouvoir l'excellence pour tous. Avec l'ensemble des équipes du rectorat, nous travaillons en étroite collaboration avec les élus, afin de mettre en œuvre des politiques publiques qui répondent directement aux besoins de vos territoires, dans le respect de leurs diversités. Notre rôle est d'être à l'écoute des équipes pédagogiques, des élus et des partenaires, pour leur offrir une perspective claire et anticiper au mieux les défis à venir.

Ensuite, nous accordons une grande importance à nos personnels et aux richesses humaines tout au long de leur parcours professionnel, du début à la fin de leur carrière. Soucieux de l'attractivité de nos fonctions, nous veillons à ce qu'elles soient diverses et enrichissantes, tant sur le plan professionnel que personnel. Nous nous engageons à mieux **reconnaître et valoriser les métiers et les carrières**. Nous offrons à nos personnels une formation continue et leur permettons de promouvoir et transmettre les valeurs de la République.

Enfin, nous œuvrons également pour relever les enjeux qui définissent l'avenir. Cela inclut la modernisation de l'administration, le développement des compétences numériques, l'engagement des jeunes dans leur vie citoyenne, le rapprochement de l'école avec l'entreprise, la mobilisation pour la transition écologique, l'encouragement de la mobilité européenne et internationale et l'éducation aux médias... Ces efforts sont cruciaux pour préparer nos élèves à comprendre et à saisir les opportunités qui s'offriront à eux.

Pour nos personnels et nos élèves, chaque rentrée scolaire est une période synonyme de renouveau, de promesses et d'espoirs pour toutes et tous. Que cette nouvelle année soit porteuse de réussite, d'épanouissement et de bienveillance. Bonne rentrée à tous !

Jean-Philippe Agresti

Recteur de la région académique Centre-Val de Loire Recteur de l'académie d'Orléans-Tours Chancelier des universités

Sommaire

	Les chiffres clés de l'académie d'Orléans-Tours	p. 5
	PARTIE 1	
С	es élèves qui réussissent	p. 9
1	Renforcer le parcours des élèves à l'école primaire	
2	Faire progresser tous les élèves Mieux identifier et répondre aux besoins de chaque élève Le dispositif « devoirs faits »	p. 11
3	Consolider la continuité du parcours des lycéens vers le supérieur Les « prépa-seconde »	p.13
	La plateforme Parcoursup	
4	 Accompagner chaque lycéen professionnel dans ses choix d'avenir Aider et soutenir les élèves dans leurs parcours Le Campus des métiers et des qualifications d'excellence : patrimoine, métiers d'art et tourisme (PatMAT) Label «lycée des métiers» La filière hôtellerie-restauration / alimentation 	p. 15
5	Assurer l'accessibilité de l'école pour tous	p. 20
	Garantir l'accès aux savoirs sur tous les territoires Les Territoires éducatifs ruraux (TER) au service de l'équité territoriale Les internats d'excellence	p. 21
7	Veiller à un climat scolaire apaisé L'expérimentation de la pause numérique La lutte contre le harcèlement Défendre les valeurs de la République	p. 23
8	Favoriser la santé, le bien-être et l'épanouissement de chaque élève Agir pour la santé des élèves Du sport à l'école pour tous L'éducation artistique et culturelle	p. 25

PARTIE 2

	Des femmes et des hommes	
q	μυί changent la vie	p. 29
1	 Mieux reconnaître tous les métiers Renforcer et faciliter les ressources humaines Le Pacte au service de la réussite des élèves et de l'engagement des personnels La nouvelle rémunération des personnels de direction 	p. 31
2	Former les professeurs en continu	p. 34
3	Faire vivre les valeurs de la République Le label « Égalité professionnelle et diversité » Les équipes mobiles de sécurité La prévention des risques santé et sécurité au travail	p. 36
4	Transformer les pratiques pédagogiques avec le Conseil national de la refondation (CNR-E) PARTIE 3	p. 39
	Des enjeux qui définissent l'avenir Développer les compétences numériques	p. 41 p. 43
	Favoriser l'engagement et transmettre les valeurs de la République Le programme d'enseignement moral et civique rénové du CP à la terminale Le Service national universel (SNU) : l'engagement citoyen des 15-17 ans La vie collégienne et lycéenne	p. 45
3	Rapprocher l'école du monde du travail La découverte des métiers Les stages de seconde	p. 48
4	Se mobiliser pour la transition écologique	p. 51
	 Encourager la mobilité européenne et internationale L'engagement de l'académie pour soutenir l'ouverture à l'international Erasmus+ encore plus d'ouverture L'ouverture à l'international dans les départements ruraux 	p. 52
6	L'éducation aux médias, un enjeu essentiel dans les apprentissages modernes	p. 56

Les chiffres clés de l'académie d'Orléans-Tours

LES ÉLÈVES

433 069

écoliers, collégiens et lycéens soit :

227 931 élèves du 1^{er} degré

205 138 élèves du 2^d degré

126 252 collégiens

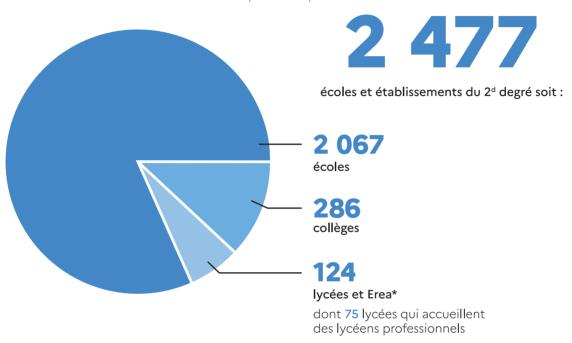
78 886 lycéens

dont **22 872** lycéens professionnels

	Cher (18)	Eure-et- Loir (28)	Indre (36)	Indre- et-Loire (37)	Loir-et- Cher (41)	Loiret (45)	Académie
Premier degré	23 532	41 192	15 996	53 662	26 766	66 783	227 931
Second degré	20 577	36 625	14 143	48 356	24 472	60 965	205 138
Total	44 109	77 817	30 139	102 018	51 238	127 748	433 069

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Établissements publics et privés sous contrat



^{*} Erea : établissement régional d'enseignement adapté

LES ENSEIGNANTS

Établissements publics et privés sous contrat

32 390

agents de l'éducation nationale

enseignent à des élèves des 1er et 2d degrés

	Cher (18)	Eure-et- Loir (28)	Indre (36)	Indre- et-Loire (37)	Loir-et- Cher (41)	Loiret (45)	Académie
Premier degré	1 552	2 616	1 068	3 279	1 709	3 934	14 158
Second degré	1 912	2 973	1 351	4 209	2 207	5 580	18 232
Total	3 464	5 589	2 419	7 488	3 916	9 514	32 390

LA DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE ET PAR AN

Données 2021 provisoires nationales

7 440 € 9 150 € 11 570 € 13 220 €

par élève du 1er degré par collégien par lycéen général et technologique professionnel

LA TAILLE DES CLASSES

PREMIER DEGRÉ

public et privé sous contrat

Nombre moyen d'élèves par classe en pré-élémentaire (y compris ULIS)

Nombre moyen d'élèves par classe en élémentaire (y compris ULIS)

SECOND DEGRÉ

public et privé sous contrat

Nombre moyen d'élèves par classe dans les formations en collège

Nombre moyen d'élèves par classe dans les formations professionnelles en lycée hors CAP

Nombre moyen d'élèves par classe dans les formations générales et technologiques en lycée

Taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) Taux de réussite au baccalauréat SESSION 2023 87,5 % 91,1 % SESSION 2024 Taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) Taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) Taux de réussite au baccalauréat 85,8 %





Renforcer le parcours des élèves à l'école primaire

De nouvelles évaluations nationales en CE2 et CM2

En septembre 2024, pour mieux suivre les élèves tout au long de leur scolarité, les professeurs disposent d'évaluations à chacun des niveaux de l'école élémentaire, avec de nouvelles évaluations nationales instituées en CE2 et CM2. De même nature que celles des autres niveaux, ces évaluations vont aider les professeurs à ajuster leurs interventions pédagogiques pour s'assurer que les élèves maîtrisent les savoirs fondamentaux à la fin de l'école primaire, condition essentielle de leur réussite au collège.

Un nombre limité d'élèves par classe

L'objectif est de limiter à 24 le nombre d'élèves dans les classes de grande section, CP et CE1. En éducation prioritaire, le dédoublement de toutes les classes de la grande section au CE1 sera effectif cette année, offrant ainsi aux élèves, sur trois années, des conditions d'apprentissage plus favorables et aux enseignants de meilleures conditions de différenciation pédagogique.

Un accompagnement renforcé des écoles

L'académie d'Orléans-Tours continue d'accompagner spécifiquement les territoires qui concentrent le plus de difficultés, afin de les aider à trouver des leviers de progrès pour leurs élèves. Cet accompagnement se fait à travers un pilotage par les directeurs académiques avec l'appui et le suivi des inspecteurs de l'Éducation nationale.

De nouveaux programmes de français et de mathématiques

Dans le cadre du choc des savoirs, de nouveaux programmes de français et de mathématiques destinés aux élèves de la petite section au CE2 seront publiés au début de l'année scolaire 2024-2025, pour une entrée en vigueur à la rentrée 2025. Dans un souci de clarification, ils précisent les notions que les élèves doivent s'approprier concrètement et qu'ils doivent maîtriser à l'issue de chaque niveau d'enseignement afin de disposer des compétences nécessaires à leur autonomie dans l'écriture, la lecture, le calcul ou la résolution de problèmes.

Ils fixent des contenus précis pour conduire un enseignement efficace et progressif sur l'ensemble de la scolarité respectant la scansion par cycles. Ces nouveaux programmes feront l'objet au cours de l'année scolaire 2024-2025 de ressources nationales (websérie Regards sur, livret d'accompagnement) et d'un encadrement de proximité des professeurs par les corps d'inspection et dans le cadre des Plans français et mathématiques.

Une refonte du socle de connaissances, de compétences et de culture

Le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture sera désormais organisé autour de compétences disciplinaires, de compétences psychosociales et de repères de culture générale (littéraire, artistique, scientifique et technique). Il structurera les programmes construits sur des objectifs annuels et des points d'étape à chaque fin de cycle. Il vise à ce que chaque élève devienne un citoyen engagé au service de l'intérêt général.

2 Faire progresser tous les élèves

MJEUX IDENTIFIER ET RÉPONDRE AUX BESOINS DE CHAQUE ÉLÈVE

De nouvelles évaluations nationales en 5° et en 3°

Il est essentiel de lutter contre la difficulté scolaire avant qu'elle ne s'installe durablement. C'est pourquoi, sur la base du volontariat, les collèges peuvent proposer ces nouvelles évaluations en complément de celles passées en 6° et 4°. Les équipes éducatives disposeront alors des repères complémentaires et nécessaires pour mieux suivre et faire progresser chaque élève tout au long du collège.

Des repères pour aider les professeurs

Afin d'aider les professeurs à encore mieux se saisir des résultats des élèves aux évaluations nationales, chacun d'eux bénéficiera à la rentrée d'un bilan personnalisé sur les évaluations, qui sera partagé avec les parents. Dès novembre 2024, tous les professeurs recevront aussi un tableau de bord présentant les résultats des élèves de leur collège, contextualisés par rapport à ceux du département, de l'académie et au regard des résultats nationaux.

Les groupes de besoins en français et en mathématiques en 6° et 5°

Pour permettre à tous les élèves de progresser et amener ainsi chacun au plus haut de ses aptitudes, les enseignements de français et de mathématiques sont organisés en groupes pour les élèves des classes de 6e et de 5e. L'enseignement alterne entre des temps en groupes, organisés selon les besoins des élèves et les modalités déterminées par les équipes pédagogiques, et des temps en classe entière (jusqu'à 10 semaines par an). La composition des groupes évolue en cours d'année pour tenir compte de la progression des élèves. Tous les élèves suivent le même programme. Selon les thématiques et les compétences à travailler, ils sont répartis en groupes où l'hétérogénéité est réduite pour faciliter la différenciation pédagogique et les apprentissages.

En début d'année, les collèges de l'académie d'Orléans-Tours ont entamé une réflexion, soutenus par un groupe de chefs d'établissement qui ont partagé leurs ressources et idées dans un esprit de collaboration entre pairs. Ils ont également bénéficié de l'expertise pédagogique des inspecteurs.

À partir de la publication des textes officiels, les inspecteurs de lettres et de mathématiques ont rencontré l'ensemble des enseignants de ces disciplines, qu'ils soient issus du secteur public ou privé. Ces rencontres ont permis de partager, de réfléchir et d'échanger sur les aspects pédagogiques de cette réforme, abordant ainsi les questions de progressions communes, d'identification des besoins des élèves et d'évaluations.

Du soutien renforcé

Pour les élèves rencontrant des difficultés plus importantes dans la maîtrise des savoirs fondamentaux, des heures supplémentaires de soutien peuvent être proposées, dans la limite de deux heures hebdomadaires.

Un accueil élargi de 8h à 18h

S'ils le souhaitent, les collégiens en éducation prioritaire pourront bénéficier d'activités pédagogiques dans le cadre d'un accueil au collège de 8 h à 18 h. Les activités proposées visent à favoriser leur réussite scolaire et leur épanouissement, à élargir leurs centres d'intérêt via des ateliers d'accompagnement scolaire, éducatifs, culturels, artistiques et sportifs avant ou après la classe. Une approche globale est privilégiée, qui tient compte des ressources locales afin de proposer une offre éducative variée et de qualité dans un cadre sécurisé, le collège.

LE DISPOSITIF « DEVOIRS FAITS »

« Devoirs faits » est un dispositif prioritaire qui vise à offrir un service public d'aide aux devoirs pour tous, à soutenir les élèves en difficulté et à encourager leur autonomie. Ce programme connaît une dynamique positive au sein de l'académie d'Orléans-Tours, avec une augmentation constante du nombre d'élèves bénéficiaires. Au printemps 2023, **35,3%** des élèves participaient au dispositif.

Pour l'ensemble des niveaux, **42,9%** des élèves profitent du programme, pour un volume horaire moyen hebdomadaire de **1,5h**.

En éducation prioritaire, **53%** des élèves sont concernés. De plus, la proportion des heures assurées par les enseignants a augmenté, passant de **69,1%** en 2022 à **73,8%**, reflétant une amélioration de la qualité de l'accompagnement.

PERSPECTIVES

Pour cette année scolaire, l'académie d'Orléans-Tours propose deux formations supplémentaires au Plan académique de formation (PAF)

- « Devoirs faits et le travail personnel de l'élève ». Cette formation vise à accompagner les établissements dans la structuration d'un projet global « Devoirs faits », y compris le dispositif à distance ;
- « Accompagner le travail personnel de l'élève ». Ce parcours Magistère est destiné aux encadrants du dispositif ainsi qu'à tous les acteurs concernés (assistants d'éducation...) pour approfondir la réflexion sur le travail personnel des élèves.

L'académie a également lancé un partenariat avec des écoles d'ingénieurs, notamment l'INSA de Blois et Bourges ainsi que Polytech Tours, pour mobiliser des étudiants sur le programme « Devoirs faits ». Un premier bilan montre une implication encourageante avec 32 étudiants intervenant dans 9 collèges, dont 4 en REP+. Ce partenariat pourra être étendu cette année, en mobilisant davantage d'étudiants et en incluant plus d'établissements du supérieur pour toucher un plus grand nombre de collèges.

Consolider la continuité du parcours des lycéens vers le supérieur

LES « PRÉPA-SECONDE »

À la rentrée 2024, un nouveau dispositif sera mis en place dans chaque département, avec l'ouverture d'au moins un lycée (qu'il soit général, technologique, professionnel ou polyvalent) proposant une classe prépaseconde. Ce dispositif est spécialement conçu pour les élèves admis en seconde mais n'ayant pas obtenu leur Diplôme national du brevet (DNB). Il s'agit d'une opportunité unique pour ces élèves de consolider leurs acquis avant d'entamer leur parcours en seconde à la rentrée 2025.

L'accès à cette classe prépa-seconde se fait sur la base du volontariat. Cette année complémentaire vise à renforcer les compétences des élèves, en leur permettant de se préparer sereinement à la classe de seconde. Ils auront l'occasion de se familiariser avec les pratiques et méthodes du lycée, ce qui facilitera leur transition et leur intégration dans la classe de seconde.

En plus du renforcement académique, cette année permet aux élèves de mieux définir et confirmer leur projet d'orientation. Ils auront accès à des présentations sur les différentes formations et métiers, ainsi qu'à des rencontres avec des professionnels. Ces activités visent à éclairer leur choix et à les accompagner dans l'élaboration d'un projet professionnel cohérent avec leurs aspirations et capacités.

La classe prépa-seconde s'adresse spécifiquement aux élèves sortant de troisième qui remplissent les trois conditions suivantes :

- admission en classe de seconde;
- non-obtention du Diplôme national du brevet (DNB) ;
- volontariat et identification par l'équipe pédagogique.

Il est important de noter que ce dispositif ne s'applique pas aux élèves en apprentissage ni à ceux inscrits en CAP, qui suivent des parcours différents.

À NOTER

La classe prépa-seconde ne concerne que les élèves volontaires. Un élève admis en classe de seconde et qui n'a pas obtenu le DNB peut donc choisir de s'inscrire en classe de seconde.

Les élèves redoublant leur classe de troisième, ayant obtenu le DNB l'année précédente, ne sont pas tenus de le repasser : ils en gardent le bénéfice. Ils ne sont donc pas concernés par le dispositif et ne peuvent pas se porter volontaire pour rejoindre une classe prépaseconde.

ÉTABLISSEMENTS PROPOSANT UNE CLASSE PRÉPA-SECONDE :

- Lycée polyvalent Édouard-Vaillant de Vierzon (18)
- Lycée polyvalent Silvia-Monfort de Luisant (28)
- Lycée polyvalent Blaise-Pascal de Châteauroux (36)
- · Lycée Grandmont de Tours (37) (en lien avec le lycée professionnel Victor-Laloux)
- Lycée polyvalent Augustin-Thierry de Blois (41)
- Lycée polyvalent Maurice-Genevoix d'Ingré (45)
- · Lycée Durzy de Villemandeur (45)

LA PLATEFORME PARCOURSUP

Cette année encore, le nombre de lycéens inscrits sur Parcoursup, le nombre de lycéens ayant confirmé un vœu, ainsi que le nombre de formations proposées par la plateforme ont tous trois augmenté. Les bacheliers de la session 2024 qui avaient accepté définitivement une proposition d'un établissement du supérieur ont pu entamer leurs démarches d'inscription dès la publication des résultats en juillet. Les candidats au baccalauréat qui passent des épreuves à la session de remplacement en septembre 2024 et qui ont accepté une proposition d'admission conservent leur place dans la formation jusqu'à la proclamation de leurs résultats. Depuis le 12 juillet, la phase principale de Parcoursup est close. La phase complémentaire est ouverte jusqu'au 12 septembre et permet aux candidats sans solution de formuler jusqu'à dix nouveaux

vœux dans les nombreuses formations qui disposent de places disponibles. Les candidats qui n'ont demandé que des formations sélectives et qui ont eu des réponses défavorables sur l'ensemble de leurs vœux ont pu bénéficier dès le mois de juin d'un accompagnement dans les lycées, les centres d'information et d'orientation et les universités

Depuis le mois de juillet, les commissions d'accès à l'enseignement supérieur travaillent avec les candidats en attente sur tous leurs vœux ou demeurés sans proposition d'admission en phase complémentaire, pour qu'ils puissent redéfinir leur projet en fonction des places disponibles en phase complémentaire, en envisageant parfois une mobilité en dehors de leur académie ou encore en identifiant des formations auxquelles ils n'avaient pas pensé et qui sont en lien avec leur projet d'études.



4 Accompagner chaque lycéen professionnel dans ses choix d'avenir

AIDER ET SOUTENIR LES ÉLÈVES DANS LEURS PARCOURS

Un travail pluriannuel sur l'offre de formation du lycée professionnel

La réforme des lycées professionnels, c'est aussi l'installation d'une nouvelle dynamique pluriannuelle autour de l'offre de formation :

- un programme de rénovation des diplômes professionnels avec 35 diplômes rénovés, créés ou abrogés à la rentrée scolaire 2024 dans des secteurs économiques variés, comme l'industrie, le BTP, l'alimentation, l'énergie, le transport, l'environnement ou encore le savoir-faire à la française;
- un travail mené dans chaque région pour adapter l'offre de formation professionnelle initiale : analyse des besoins (compétences/emplois) et des données d'insertion, travail concerté (conseil régional, milieux économiques, autres services de l'État), développement de nouvelles offres sous statut scolaire ou en apprentissage, formation des enseignants en lien avec les partenaires professionnels, etc.

Une année de terminale professionnelle réorganisée pour mieux s'adapter aux projets des élèves

La nouvelle organisation de l'année de terminale pour la rentrée 2024 vise à mieux répondre aux besoins et projets des élèves du baccalauréat professionnel. Elle a pour objectif de préparer les élèves à obtenir leur diplôme tout en équilibrant les enseignements généraux et professionnels avec les périodes de stages. De plus, elle offre un accompagnement renforcé pour aider les jeunes à concrétiser leur projet d'avenir, qu'il s'agisse d'une insertion professionnelle ou d'une poursuite d'études supérieures.

L'année de terminale se déroulera sur 34 semaines de formation, auxquelles s'ajouteront deux semaines consacrées aux examens.

Elle sera structurée en deux parcours principaux :

- un parcours commun qui a pour objectif de renforcer les savoirs fondamentaux pour tous les élèves, leur permettant ainsi de se préparer au mieux à la réussite du baccalauréat;
- un parcours personnalisé, durant les six dernières semaines de l'année scolaire, sera proposé pour s'adapter aux objectifs de chaque élève. Ce parcours tiendra compte du choix de l'élève, qu'il souhaite s'insérer dans la vie active après l'obtention de son diplôme ou poursuivre des études supérieures.

Un bureau des entreprises pour des partenariats durables

À la fois porte d'entrée pour les partenaires professionnels qui souhaitent travailler avec le lycée professionnel, facilitateur des relations partenariales durables et appui aux élèves en matière de recherche de stage et d'insertion, le bureau des entreprises est aujourd'hui installé dans chaque lycée professionnel au service des partenaires, des élèves et des professeurs.

Il fait partie de l'ensemble des actions en faveur de l'attractivité des formations et des métiers, mais aussi de l'information et de l'orientation des élèves menées dès le collège, en lien avec les collectivités régionales et les partenaires professionnels.

L'allocation de stage

Depuis la rentrée 2023, chaque période de formation réalisée en milieu professionnel donne lieu à une gratification versée par l'État, pour reconnaître et valoriser les compétences et les savoir-faire professionnels acquis. Ainsi, en fonction du niveau du diplôme et de l'année de formation, chaque lycéen perçoit entre 50 et 100 € par semaine de stage réalisée. L'allocation représente jusqu'à 875€ pour un élève en CAP en deux ans et 2 100 € pour un élève de baccalauréat professionnel en trois ans.

LE CAMPUS DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS D'EXCELLENCE : PATRIMOINE, MÉTIERS D'ART ET TOURISME (PATMAT)

Depuis décembre 2020, le Campus d'excellence PatMAT œuvre au service de l'attractivité des métiers, de la montée en compétences et de l'insertion professionnelle des apprenants (du CAP au Bac+8) dans les filières liées au patrimoine en région Centre-Val de Loire : hôtellerie-restauration, tourisme, alimentation, métiers d'art et design, patrimoines, paysages.

À l'instar d'un laboratoire d'innovation et d'expérimentation, il associe l'ensemble des parties prenantes du territoire - établissements de formation, entreprises, collectivités, institutions... - autour d'actions partagées en matière de formation, compétences et attractivité des métiers pour répondre aux enjeux actuels et anticiper les tendances et pratiques de demain.

Quelques actions phares

- « Un métier à la clef » : dispositif pour la promotion des métiers de l'hôtellerie-restauration-tourisme auprès des collégiens et adultes en reconversion ;
- « Rencontres des savoir-faire » :
 manifestation destinée à faire découvrir
 aux collégiens les métiers et formations de
 l'artisanat d'excellence;
- « Manufacto » : coordination du programme de sensibilisation aux métiers de la main initié et porté par la fondation d'entreprise Hermès et les Compagnons du devoir :
- coloration de diplômes : « circuits courts » pour les baccalauréats professionnels hôtellerie-restaurationalimentation et « tourisme » pour les baccalauréats professionnels du tertiaire ;
- formation de formateurs : lancement d'un parcours de sensibilisation aux métiers de l'hôtellerie-restauration-tourisme et à la reconstitution de costumes et accessoires de l'époque de la Renaissance ;
- international : développement d'un partenariat franco-italien autour de la voie professionnelle.

Le Campus d'excellence PatMAT, c'est :

- 402 formations initiales et par apprentissage
- 10 000 apprenants (hors formation continue)
- 45 000 emplois salariés
- 39 actions
- + 100 partenaires

L'agenda de septembre-décembre 2024 est disponible ici : https://www.calameo.com/read/0070739182007b16660d6

LABEL «LYCÉE DES MÉTIERS»

Le label « lycée des métiers » est un indicateur d'excellence qui valorise les établissements ayant une offre de formation professionnelle structurée et cohérente, ainsi qu'une collaboration étroite avec le monde économique. Il vise à reconnaître et à promouvoir les établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche d'amélioration continue et qui mettent en œuvre des dynamiques spécifiques pour répondre aux besoins des élèves et des partenaires.

OBJECTIFS DU LABEL

- le label rend l'offre de formation professionnelle plus visible pour les usagers (élèves, familles) et les partenaires (entreprises, institutions);
- il encourage les établissements à adopter des démarches d'amélioration continue pour maintenir et renforcer la qualité de leur offre :
- il reconnaît les efforts des établissements dans la mise en place de projets innovants et dans la réponse aux besoins du marché du travail.

Procédure de labellisation :

La labellisation est un processus rigoureux qui dure cinq ans, renouvelable, et qui est attribué par le recteur d'académie sur la base des recommandations d'un groupe académique et de l'avis du Conseil académique de l'Éducation nationale (CAEN).

Le label « lycée des métiers » et le label « campus des métiers et des qualifications » se distinguent à la fois par leur périmètre et par leur procédure de labellisation.

Les sept critères nationaux du cahier des charges

- une offre de formations professionnelles construite autour d'un ensemble de métiers et de parcours de formation ;
- l'accueil de publics de statuts différents ;
- un partenariat actif avec le tissu économique local et les organismes de proximité agissant dans les domaines de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'insertion;
- l'organisation d'actions culturelles ;
- la mise en œuvre d'actions visant à l'ouverture internationale ;
- la mise en place et le suivi d'actions pour prévenir le décrochage scolaire et pour accueillir des jeunes bénéficiant du droit au retour en formation initiale;
- une politique active de communication.

Dans l'académie d'Orléans-Tours, 31 établissements sont labellisés « lycée des métiers », dont :

- 3 dans le Cher
- 6 dans l'Eure-et-Loir
- 2 dans l'Indre
- 12 dans l'Indre-et-Loire
- 3 dans le Loir-et-Cher
- 5 dans le Loiret



LA FILIÈRE HÔTELLERIE-RESTAURATION / ALIMENTATION

Les chiffres dans l'académie d'Orléans-Tours

9 EPLE (Établissement public local d'enseignement), 3 établissements privés sous-contrat et 8 CFA sont répartis sur tout le territoire de la région Centre-Val de Loire.

Ces établissements proposent 11 diplômes de l'Éducation nationale, sous statut scolaire, en apprentissage ou en formation continue, du niveau 3 au niveau 5.

En hôtellerie-restauration en 2023 :

- 1 364 élèves du CAP au bac pro
- 1 213 apprenants du CAP à la MC (Mention complémentaire)

En alimentation en 2023:

- 182 élèves du CAP au bac pro
- 1 923 apprenants en apprentissage du CAP à la MC

Les diplômes proposés

Certificat d'aptitude professionnel (CAP)	Mention complémentaire (MC) de niveau 3		Baccalauréat professionnel	
 CAP commercialisation et services en hôtel-café- restaurant CAP cuisine 	MC3 cuisinier en desserts de restaurant MC3 employé barman		Baccalauréat commercialisation et services en restauration	
Brevet professionne	el	Mention complémentaire de niveau 4		
 BP arts de la cuisine BP arts du service et commercialisation en restau BP sommelier 	ration	MC4 accueil-réception MC4 sommellerie		

L'ouverture à l'international : des mobilités en forte croissance dans la filière

En lien avec la DAREIC (Délégation académique aux relations internationales et à la coopération) et avec le soutien du Campus d'excellence PatMAT, les projets se multiplient et se développent dans l'académie :

• plusieurs élèves du lycée de l'hôtellerie et du tourisme du Val de Loire de Blois sont partis découvrir les charmes culturels et culinaires de Londres; • grâce à l'Institut Français basé dans la région de Saxe-Anhalt en Allemagne, un échange s'est déroulé entre le lycée Jean-de-la-Taille de Pithiviers et le lycée BBS III de Halle Neustadt. 4 classes de la filière hôtellerie sont également parties en République tchèque. Les élèves ont défendu les couleurs du lycée Jean-de-la-Taille lors d'un concours des métiers face aux élèves du lycée de Policka.



Les élèves du lycée Jean-de-la-Taille en République Tchèque

Zoom sur le lycée Jean-Guéhenno de Saint-Amand-Montrond (Cher) : 10 années de projets

Slovénie, Slovaquie, Sicile, Allemagne, Angleterre ou encore Portugal, rien n'arrête David Le Peillet (professeur d'anglais et coordinateur) et Jean-Pierre Fernandez (professeur de cuisine). Plus d'une dizaine de projets ont été réalisés depuis 2013, une envie inébranlable de partage et de découverte transmise depuis toutes ces années.

De 2020 à 2023, le projet « 1, 2, Tree! Plant and let it Grow » intègre un questionnement écologique. Il s'intéresse à la diversité des arbres qui poussent partout en Europe en fonction des différences et des spécificités climatiques. Le projet implique la gastronomie et la décoration de table comme moyens de mettre en valeur la beauté de la nature et en particulier le bois provenant de plusieurs régions distinctes. Il s'adresse aux élèves en gastronomie, en restauration et en tourisme en particulier, car l'un de ses principaux objectifs est de travailler sur les compétences professionnelles.

La coloration en « circuits courts »

Suite à la mise en place de la coloration de diplômes circuits courts, une première « promotion » de 11 élèves a validé le parcours dans le cadre d'enseignements sur les tendances de consommation et les enjeux liés à une alimentation durable en créant des interactions avec les restaurateurs engagés et les producteurs locaux. Cette initiative répond aux attentes des consommateurs ainsi qu'aux initiatives portées par toutes les collectivités territoriales et même au-delà du territoire académique.

Cette année ce sont 4 établissements qui ont choisi de mettre en place une coloration « circuits courts » à destination des Bac pro cuisine et commercialisation et services en restauration. L'an prochain, 2 nouveaux établissements rejoindront le dispositif.

Cette coloration de diplôme a fait l'objet d'une convention entre l'académie d'Orléans-Tours la région Centre-Val de Loire, l'association *Cuisine en Loir-et-Cher* et signée le 19 mars dernier à l'occasion de la deuxième édition de la Semaine des métiers du tourisme

Des événements d'ampleur et des concours valorisants

L'hôtellerie-restauration a également brillé cette année au travers de la cérémonie du Guide Michelin qui s'est déroulé sur le territoire en mars dernier, et où tous les Établissements publics locaux d'enseignement (ÉPLE), lycées privés sous contrat et Centre de formation d'apprentis (CFA) délivrant des diplômes dans le domaine de l'hôtellerie-restauration et alimentation se sont associés à l'organisation de ces événements.

La filière hôtellerie-restauration / alimentation s'est également distinguée au travers de sa participation à différents concours. Avec pour cette année encore de beaux classements pour les élèves des lycées de l'académie.

5 Assurer l'accessibilité de l'école pour tous

L'INCLUSION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

CHIFFRES CLÉS

→ En cette rentrée 2024

Près de

19 000

élèves

en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles et établissements de l'académie ce qui représente une augmentation

de près de



par rapport à l'an passé

Près de



d'entre eux bénéficie d'une aide humaine dont le statut continue d'évoluer

27 %

sont scolarisés avec l'appui d'une ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire), dispositif qui s'élèvent désormais au nombre de **456**

L'académie d'Orléans-Tours s'engage à faciliter la scolarisation des élèves dans un climat de confiance et de transparence. Pour cela, une cellule d'écoute active a été mise en place dans chaque département, afin de répondre efficacement aux questions des familles.

La Conférence nationale du handicap de l'année dernière a conduit à des avancées significatives, telles que l'attribution de matériel pédagogique adapté et l'affectation d'un Identifiant national élève (INE) aux jeunes relevant du médico-social. De plus, l'accompagnement des élèves pendant la pause méridienne a été renforcé, tout comme la formation initiale et continue des Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), afin d'améliorer leurs conditions de travail, ce qui constitue une priorité pour l'académie.

Toujours dans une dynamique inclusive, l'académie veille à ce que la scolarisation des élèves soit adaptée à leurs besoins et choisie par leurs familles. Cette volonté s'inscrit dans une étroite collaboration avec l'Agence régionale de santé (ARS) et les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). La stratégie nationale concernant les Troubles neurodéveloppementaux (TND) se concrétise avec l'ouverture de nouveaux dispositifs : 27 dispositifs dont 15 Unités d'enseignement en maternelle autisme (UEMA), 4 Unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA), et 8 Dispositifs d'autorégulation (DAR) en écoles et collèges.

Les projets des élèves sont soutenus par un système d'information dédié à l'École inclusive, qui facilite l'application des droits des élèves en situation de handicap, notamment à travers le déploiement du Livret de parcours inclusif. Enfin, l'académie s'engage à renforcer la formation des enseignants et des personnels d'encadrement pour mieux accompagner ces élèves.

6 Garantir **l'accès aux savoirs** sur tous **les territoires**

LES TERRITOIRES ÉDUCATIFS RURAUX (TER) AU SERVICE DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

Les TER s'inscrivent dans une politique en faveur des territoires qui engage l'académie et les élus dans une démarche contractuelle pluriannuelle.

L'analyse des enjeux des territoires ruraux peut s'appuyer sur les travaux des observatoires des dynamiques rurales. Les TER permettent une approche globale du parcours des élèves et des jeunes en articulant entre eux, par exemple, des dispositifs tels que les Cordées de la réussite ou les internats d'excellenceruralité. Ils favorisent les actions de proximité, comme l'accueil des moins de 3 ans ou encore l'accès aux ressources culturelles sur les différents temps de l'enfant.

Les TER reposent sur un réseau constitué d'au moins un collège et ses écoles de rattachement. Leur périmètre géographique est envisagé à l'échelle d'un bassin de vie et déterminé en fonction de considérations locales.

15 Territoires éducatifs ruraux dans l'académie d'Orléans-Tours

Cher	1	Dun-sur-Auron	
Eure-et-Loir	3	Toury, Brezolles, Authon-du-Perche	
Indre	1	Pays Blancois	
Indre-et-Loire	3	Sud-Touraine-Pays de la Claise et de la Creuse, Sud-Val de Vienne, Pays du Long et de la Dême	
Loiret	4	Pithiviers, Bellegarde, Briare, Sainte-Geneviève- des-Bois	
Loir-et-Cher	3	Mondoubleau, Oucques, Salbris	

LES INTERNATS D'EXCELLENCE

Les internats d'excellence visent à accompagner les collégiens et lycéens en répondant à leurs besoins éducatifs et pédagogiques, afin de maximiser leur potentiel. Ces établissements offrent un cadre de vie où les élèves résident toute la semaine, entourés d'adultes encadrants. Ils bénéficient d'un accompagnement pédagogique personnalisé, incluant révision des cours et soutien au travail personnel, ainsi que des activités sportives et culturelles collectives.

Ces internats s'adressent à tous les élèves motivés qui cherchent à réussir leurs études, à construire leur projet professionnel, et à développer leur sens des responsabilités et de la vie en communauté. Ils sont particulièrement adaptés aux élèves confrontés à des difficultés sociales, économiques ou familiales.

Les élèves peuvent postuler pour intégrer un internat d'excellence, indépendamment de la distance géographique, en choisissant des formations qui les intéressent. Les internats d'excellence peuvent avoir une « coloration » thématique ou professionnelle, ce qui renforce la visibilité de leur offre éducative et garantit un accès égal à divers domaines, comme les arts, le sport, les langues, le numérique, le développement durable, les sciences, ou la découverte d'un métier.

Zoom sur les internats d'excellence labellisés dans l'académie d'Orléans-Tours

Département	Département Ville		Thématiques éventuelles (résidence)
	Vierzon	LPO Édouard- Vailland	Olympique et Médicis
18	Saint-Amand- Montrond	LP Métier Jean- Guehenno	Métier
	Bourges	LPO Pierre-Emile Martin	France ruralités
	Dreux	LGT Rotrou	Olympique et Médicis
28	Dreux	LP Maurice-Violette	Monde et métier
·	Hanches	LGT Joséphine-Baker	En cours
	Nogent-le-Rotrou	LPO Sully	France ruralités
	Issoudun	LPO Balzac d'Alembert	Médicis
36	Châteauroux	LPO Blaise-Pascal	Olympique et Médicis
	Le Blanc	LPO Pasteur	Nature + France ruralités
	Tours	CLG La Bruyère	Olympique et Médicis
27	Preuilly-sur-Claise	CLG Louis-Leger	Nature et digitale
37	Saint-Pierre-des- Corps	LP M. Nadaud	Métier et Médicis
	Chinon	LP Joseph-Cugnot	France ruralités
	Villemandeur	CLG Lucie-Aubrac	Olympique, monde, Médicis et nature
	Saint-Jean-de-la- Ruelle	LP Maréchal Leclerc- de-Hautecloque	Métier
	Ingré	LPO Maurice- Genevoix	Olympique
45	Orléans	CLG Rostand	Olympique
	Montargis	LP Jeannette-Verdier	France ruralités
	Orléans	LGT Pothier	France ruralités
	Pithiviers	LP Jean-de-la-Taille	France ruralités
	Châteauneuf-sur- Loire	LPO Châteauneuf- sur-Loire	France ruralités

^{*} LPO : Lycée polyvalent / LP : Lycée professionnel / LGT : Lycée général et technologique / CLG : Collège

Veiller à un climat scolaire apaisé

L'EXPÉRIMENTATION DE LA PAUSE NUMÉRIQUE

La pause numérique consiste en une mise à l'écart du téléphone portable au collège, conformément à la loi adoptée en 2018. Elle vise à prévenir les violences en ligne, à limiter l'exposition aux écrans et à faire respecter les règles encadrant l'usage des outils numériques.

Cette expérimentation poursuit deux objectifs :

- l'amélioration du climat scolaire, auquel l'usage des téléphones portables peut nuire en permettant le développement de violences (harcèlement en ligne, diffusion d'images violentes);
- l'amélioration des résultats des élèves, l'utilisation du téléphone ayant un effet déterminant sur la capacité de concentration en classe et l'acquisition des connaissances.

DANS L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS, 11 COLLÈGES SE MOBILISENT POUR METTRE EN PLACE CETTE EXPÉRIMENTATION

- collège Marguerite-Audoux de Sancoins (18)
- collège Émile-Zola de Châteaudun (28)
- collège les Capucins de Châteauroux (36)
- · collège Choiseul d'Amboise (37)
- collège Marie-Curie de Saint-Laurent-Nouan (41)
- · collège Le Grand Clos de Montargis (45)
- · collège du Chinchon de Montargis (45)
- collège Paul-Éluard de Chalette-sur-Loing (45)
- collège Pablo-Picasso de Chalette-sur-Loing (45)
- collège Alain-Fournier d'Orléans (45)
- collège Jean-Rostand d'Orléans (45)

ZOOM

→ sur le département du Loiret « dans le 45, on se reconnecte sur ses réussites »

Les dispositifs :

- dans des collèges volontaires, implémenter des dispositifs techniques pour limiter l'utilisation des portables, en expérimentant l'usage de pochettes « anti-contact » ;
- sensibiliser les élèves à l'usage responsable des technologies numériques, en organisant des ateliers et des séances de réflexion sur les impacts des téléphones portables et des réseaux sociaux :
- assurer le suivi et l'évaluation du projet, en mettant en place des indicateurs de performance pour évaluer l'efficacité du dispositif et ajuster les actions si nécessaire.

LA LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT

L'académie d'Orléans-Tours considère la lutte contre le harcèlement comme une priorité absolue. Toutes les situations de harcèlement, y compris les suspicions, sont déclarées et suivies par le rectorat. Diverses actions sont mises en place, telles que des ateliers de sensibilisation pour les familles, la nomination d'un référent harcèlement dans chaque collège, l'affichage des numéros d'urgence sur les Espaces numériques de travail (ENT), la formalisation d'un protocole interne et le renforcement de la politique de prévention.

Le programme **pHARe** (Programme de lutte contre le harcèlement à l'école) est destiné à être généralisé dans toutes les circonscriptions, collèges et lycées. Pour assurer la réussite de ce programme, tous les acteurs de l'académie sont mobilisés. Un comité de pilotage, présidé par le recteur et comprenant cinq superviseurs académiques, a été mis en place au rectorat pour organiser la formation des équipes ressources dans les écoles et établissements.

Dans les établissements **«pHARe»**, une communauté protectrice est engagée, avec des équipes locales formées pour repérer et prendre en charge les situations de harcèlement. Des élèves ambassadeurs, acteurs de la prévention et lanceurs d'alerte, ainsi que des personnels, des parents et des partenaires, participent à cette initiative. Les équipes mobiles de sécurité proposent également des séances de prévention et d'accompagnement.

Des événements :

- · la journée contre le harcèlement,
- le prix « NAH » Non au Harcèlement,
- le « safer internet day ».

Un réseau:

- 2 référents académiques,
- 5 superviseurs académiques et des référents dans tous les départements,
- 2 numéros nationaux et un numéro académique 02 38 79 38 70 + l'application 30 18.

DÉFENDRE LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Au sein de l'académie d'Orléans-Tours, une équipe dénommée « Valeurs de la République » soutient et accompagne l'ensemble des personnels. Cette équipe intervient de plusieurs façons :

- elle contacte systématiquement l'établissement après un signalement sur « fait établissement » et assure un suivi des situations avec les services concernés ;
- elle répond à toutes les demandes de conseils via une boîte mail générique ;
- elle se déplace sur site pour rencontrer les personnels et/ou les usagers si la situation le nécessite.

Cette année, trois membres de l'équipe sont formés par un diplôme universitaire (DU Laïcité à la Sorbonne et à Toulouse; DU Racisme et antisémitisme). En outre, l'équipe « Valeurs de la République » pilote le plan de formation national pour l'académie d'Orléans-Tours. Les inspecteurs de l'Éducation nationale et les Conseillers principaux d'éducation (CPE) ont bénéficié d'une formation spécifique.

La formation en chiffres:

- 200 dispositifs de formation ;
- les personnels de 121 EPLE (Établissement public local d'enseignement) formés en 2023-2024 dont 41 en LP-LGT-LPO-ÉREA (Lycée professionnel-Lycée général et technologique-Lycée polyvalent-Établissement régional d'enseignement adapté);
- 45 journées pour les professeurs des écoles ;
- **8 journées** pour les AESH (Accompagnant d'élèves en situation de handicap) premier degré ;
- l'ensemble des stagiaires du second degré, les AED (Assistant d'éducation)...;
- plus de 70 % des personnels de l'académie sont formés au principe de laïcité et au respect des valeurs de la République ;
- l'équipe « Valeurs de la République » alimente un espace Magistère avec des ressources actualisées destiné à tous les personnels de l'académie.

Favoriser la santé, le bienêtre et l'épanouissement de chaque élève

AGIR POUR LA SANTÉ DES ÉLÈVES

La démarche « École promotrice de santé et de bien-être » est une démarche globale et positive sur la santé au sens de bien-être physique, mental et social. Elle concerne tous les membres de la communauté éducative et vise à promouvoir les bonnes pratiques (alimentation équilibrée, sommeil de qualité, activité physique régulière, etc.) et un environnement favorable à la santé mais aussi une réflexion sur le développement des compétences psychosociales. Elle constitue un levier au service du bien-être et de la qualité de vie dans les établissements.

Dans l'académie elle est inscrite au cœur de l'action du Comité académique d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.

Les actions mises en place :

- la formation des personnels ;
- la labellisation Édusanté, depuis 2023, première année de lancement du label,
 307 structures, premier et second degré confondus ont obtenu le label;
- l'accompagnement des établissements dans les démarches éducatives et les labellisations, un réseau de **12** référents répartis sur l'ensemble du territoire accompagne les établissements;
- le développement des compétences psychosociales ;
- l'expérimentation « empathie » dans le premier degré, **59** écoles de l'académie pour un total de **3 804** élèves se sont engagées dans des séances d'empathie de janvier à juin 2024. Les cours d'empathie seront généralisées à la prochaine rentrée;
- la formation des personnels et des élèves par la construction d'un plan de formation académique ambitieux porté par une vingtaine de formateurs académiques experts.

La corrélation entre le bien-être à l'École et la réussite scolaire est établie depuis plusieurs années par la recherche et n'est plus à démontrer. À ce titre, le bien-être à l'école est un levier puissant au service de l'élévation du niveau et de l'égalité des chances. Face à la dégradation de la santé mentale des

enfants et des jeunes observée ces dernières années, le bien-être et la santé des élèves ont été placés au cœur des priorités de la politique éducative.

En effet, les situations de mal-être, en générant de l'insécurité, sont d'importants facteurs de vulnérabilité chez l'enfant. Une attention toute particulière sera portée au repérage et au suivi des élèves qui montrent des signes de grande fragilité psychologique.

Dans cette perspective et tenant compte de la vulnérabilité particulière de la population des enfants et des adolescents, le bien-être et la santé mentale des élèves constituent pour l'académie Orléans-Tours un axe prioritaire de l'année scolaire 2024-2025.

Trois mesures pour agir en faveur de la santé mentale :

- communiquer largement autour des numéros nationaux en les faisant noter dans les carnets de correspondance ou par un affichage dans différents lieux de l'établissement;
- former deux adultes par établissement scolaire au secourisme en santé mentale dont prioritairement un conseiller principal d'éducation et d'un enseignant volontaires. En 2023-2024, 25% des personnels ont été formés. La formation sera reconduite en 2024-2025. Un séminaire académique en direction des personnels ressources a par ailleurs été organisé;
- déployer le protocole santé mentale en direction de tous les établissements scolaires du premier et du second degré. Au sein de l'académie, la mise en place du protocole a été accompagnée dans le cadre d'un séminaire autour de la santé mentale en direction des inspecteurs et chefs d'établissement. Celui-ci visait à développer une attention et un langage communs sur la question de la santé mentale ;
- proposer aux élèves et à leur famille une écoute et si besoin une orientation vers les services de soin ;
- mettre à disposition des professionnels de l'éducation nationale un outil d'aide à la décision

ZOOM

→ sur l'éducation à la sexualité

L'éducation à la sexualité est une obligation légale en France. Trois séances obligatoires par an, de la primaire à la terminale, sont organisées. À la rentrée 2024, un programme renforcé et un plan de formation spécifique sont mis en œuvre. Le Conseil supérieur des programmes a développé un programme structuré par cycles, couvrant les aspects biologiques, psycho-émotionnels, juridiques et sociaux de la sexualité. Une enquête annuelle évaluera la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité dans les établissements. L'éducation à la sexualité vise à améliorer la connaissance et le respect de soi et des autres, prévenir les violences sexistes et sexuelles, et promouvoir l'égalité. L'académie d'Orléans-Tours, engagée depuis 2003, met en œuvre trois séances annuelles par groupe d'âge homogène, intégrant toutes les dimensions de la sexualité, du CP à la terminale.

Elle fera l'objet d'un programme national publié au plus tôt après la rentrée 2024, qui doit viser à promouvoir l'égalité de considération et de dignité, l'égalité entre les femmes et les hommes, tout en luttant contre toutes les formes de discriminations liées au sexe, au genre, à l'identité de genre et à l'orientation sexuelle. Ce programme doit aussi sensibiliser au principe du consentement et contribuer à la prévention des diverses formes de violences, notamment sexistes et sexuelles, y compris l'inceste.

DU SPORT À L'ÉCOLE POUR TOUS

Les bienfaits d'une activité physique sur la santé sont reconnus. La pratique d'une activité physique et sportive régulière contribue à améliorer l'état de forme général de tous les élèves. Plusieurs dispositifs sont ainsi mis en place dans les établissements scolaires.

Savoir rouler à vélo

En 2018, le Comité interministériel à la sécurité routière (CISR) a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité».

Le dispositif « Savoir rouler à vélo » apprend aux enfants à se déplacer à vélo pour l'entrée au collège et ancre les réflexes d'aller vers une mobilité décarbonnée dès le plus jeune âge.En 10 heures, ce dispositif permet aux élèves de 6 à 11 ans de :

- · devenir autonome à vélo,
- pratiquer quotidiennement une activité physique,
- se déplacer de manière écologique et économique.

DANS L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

- 9 660 enfants mobilisés,
- 552 actions menées sur ce dispositif, dont : 78 dans le Cher, 74 dans l'Eureet-Loir, 72 dans l'Indre, 96 dans l'Indreet-Loire, 114 dans le Loiret et 118 dans le Loir-et-Cher,
- plusieurs structures mobilisées : collectivités territoriales, USEP, FFTri, FF Sport Adapté, Prévention Maif, UFOLEP, FFVélo, FFCyclisme, FUB, éducateurs professionnels indépendants,
- une subvention de l'Agence nationale du sport s'élevant à 62 000€ pour la région Centre-Val de Loire.

Aisance aquatique et « J'apprends à nager »

L'acquisition de l'aisance aquatique passe par trois paliers correspondant à la construction du corps flottant, qui se réalisent dans un espace où l'enfant n'a pas pied et sans aide à la flottaison.

À partir de 6 ans, la nage est davantage codifiée. L'enfant a tout à fait les capacités physiques et cognitives pour apprendre les techniques de nage. Savoir nager, c'est être autonome dans les divers milieux aquatiques, en ayant conscience de ses compétences pour évoluer en sécurité. C'est un savoir du socle commun de connaissances, de compétences et de culture des programmes scolaires.

Le « savoir-nager » en sécurité a vocation à favoriser l'apprentissage de la nage dès le plus jeune âge, lutter contre les noyades, développer l'aisance aquatique et apprendre à nager à tous . Le « savoir-nager » en sécurité validé en dehors du temps scolaire permet la délivrance de l'attestation prévue à l'article A.322-3-3 du code du sport.

Dans l'académie, l'Agence national du sport subventionne ces deux dispositifs à hauteur de 57 000 € chacun.

Deux heures de sport au collège

En 2023, le dispositif a été déployé dans 700 collèges sur l'ensemble des départements. L'objectif est d'atteindre 10% des collèges par département et au moins un établissement par département.

Les activités sont proposées par les clubs sportifs et les structures de loisirs sportifs de proximité, ne nécessitant pas un déplacement long ou coûteux. « 2h de sport au collège » offre de nouvelles opportunités d'activités physiques, ludo-sportives, à des collégiens éloignés d'une pratique régulière. Elles se déroulent sur l'année scolaire ou sur une ou plusieurs périodes de 6 à 8 semaines, en temps périscolaire, en fonction des créneaux identifiés par les collèges.

DANS L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

- 4 établissements concernés dans le Loiret (Albert-Camus à Briare, Les Clorisseaux à Poilly-les-Gien, André-Malraux à Saint-Jean-de-la-Ruelle, Robert-Goupil à Beaugency);
- 4 dans le Cher (Irène-Joliot-Curie à Mehun-sur-Yèvre, Julien-Dumas à Nerondes, Jean-Moulin à Saint-Amand-Montrond, Littré à Bourges) ;
- 1 dans l'Eure-et-Loir (Collège de Senonches) ;
- 3 dans l'Indre-et-Loire (Jacques-Decour à Saint-Pierre-des-Corps, Arche-du-Lude à Joué-les-Tours, Roger-Jahan à Descartes) ;
- 1 dans le Loir-et-Cher (Collège du Bellay à Montrichard);
- des sports variés, athlétisme, gymnastique-fitness, natation, rugby, handball, football, ultimate, escrime, tennis, self-defense;
- vers un renforcement du dispositif dans les établissements REP et REP+ pour l'année scolaire 2024/2025.

30 minutes d'activité physique quotidienne (APQ)

Généralisées pour la deuxième année, les 30 minutes d'APQ bénéficient à tous les élèves des écoles élémentaires. En complément de l'EPS, elles visent à lutter contre l'inactivité croissante des enfants et à rendre les élèves plus concentrés en classe. Un kit de matériel pédagogique envoyé dans chaque école élémentaire, de nombreuses ressources téléchargeables sur Éduscol et des journées de formation académique viennent renforcer l'accompagnement de la mesure et faciliter sa mise en œuvre.

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'Éducation artistique et culturelle (EAC) est une politique visant à réduire les inégalités sociales et territoriales et à promouvoir les pratiques artistiques et les rencontres culturelles. Elle contribue au développement intellectuel et émotionnel des élèves, les aidant à s'épanouir dans une école de partage et de tolérance. Le parcours EAC, intégré aux enseignements et activités scolaires et périscolaires, repose sur des partenariats locaux, départementaux et académiques.

Pour 2024-2025, plusieurs actions sont prévues :

• le suivi des usages de la part collective du Pass culture qui facilite l'accès des classes aux ressources culturelles et encourage les pratiques individuelles dès l'âge de 15 ans ;

- l'utilisation renforcée de l'application ADAGE pour l'inscription aux dispositifs et opérations et le recensement des projets afin de valoriser l'engagement des établissements dans leur politique culturelle :
- le déploiement de la feuille de route EAC 1^{er} degré académique et de ses déclinaisons départementales pour partager des pratiques territoriales, renforcer leur harmonisation et permettre à tous les élèves de bénéficier d'actions d'éducation artistique et culturelle ;
- la poursuite du développement de la mission « Ambassadeur culture » au Conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) et en lycées ;
- le renforcement de la pratique théâtrale au collège. La part collective du Pass culture peut être à ce titre utilement mobilisée pour permettre aux élèves d'assister, au moins une fois par an, à une représentation théâtrale:
- le développement des pratiques dansées en écho aux pratiques sportives à l'école;
- la promotion de la culture scientifique et technique, l'éveil à la curiosité intellectuelle grâce aux « Rencontres jeunes chercheurs » et au « Prix académique de l'esprit critique » ;

- le renforcement des partenariats engagés en faveur de la découverte du patrimoine et de la création littéraires et des pratiques d'écriture créative (prix lycéens, ateliers d'écriture, résidences d'auteurs et master classes du Centre national du livre);
- le renforcement de la participation à la valorisation de la lecture à voix haute avec le jeu des « petits champions de la lecture » et « Si on lisait à voix haute ? »;
- 32 ateliers artistiques qui fonctionneront, validés et soutenus en partenariat avec la DRAC Centre-Val de Loire (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et 21 ateliers de culture scientifique et technique suivis en partenariat avec Centre Sciences dans le second degré ;
- la mise en place de résidences d'artistes prioritairement en milieu rural dans le cadre des Territoires éducatifs ruraux (TER) et des Contrats locaux d'accompagnement (CLA) ou dans les Quartiers politique de la ville (QPV) et les cités éducatives ;
- le renforcement des actions en direction du premier degré, des établissements ruraux , des lycées professionnels et des internats grâce à des moyens spécifiques dédiés au soutien d'interventions artistiques.

ZOOM

→ sur un établissement « Objectif 100 % éducation artistique et culturelle » : le lycée des métiers Sonia-Delaunay à Blois

Le lycée des métiers Sonia-Delaunay accueille 598 élèves répartis dans 29 classes. Son offre de formations diplômantes se déploie dans les domaines de l'accompagnement, des soins, services à la personne, des métiers de la beauté et du bien-être, de la relation client, de la gestion-administration, du commerce et de la mode. 95% des élèves ont bénéficié en 2023-2024 d'au moins une offre artistique et culturelle. Ce sont 5 projets portés par des dispositifs - Lycéens et apprentis au cinéma, Festival BD Boum et Aux arts lycéens et Apprentis! - et 37 projets à l'initiative de l'établissement qui ont ainsi été initiés.

Ces actions relèvent notamment de propositions portées par des structures locales : les Rendez-vous de l'Histoire, la Halle aux grains, Scène nationale de Blois, le cinéma Les Lobis, le château royal de Blois, les domaines de Chambord et de Chaumont-sur-Loire, la Maison de la magie, la Fondation du doute.

Des artistes ont également été accueillis au sein de l'établissement.

La part collective du Pass culture, largement sollicité, favorise la mise en œuvre des projets : 84% des élèves ont été bénéficiaires d'au moins une offre Pass culture.

Une classe de seconde est lauréate cette année du concours national initié par la Comédie-Française Les jeunes rendent hommage à Molière dans la catégorie « lycée professionnel ».

L'établissement participera, durant l'année scolaire 2024-2025, au dispositif « Dix mois d'école et d'opéra » en partenariat avec l'Opéra de Paris.

La dynamique engagée au sein de l'établissement contribue ainsi au bien-être de tous et à la réussite de chacun des élèves.





Des femmes et des hommes qui changent la vie





1

Mieux reconnaître tous les métiers

RENFORCER ET FACILITER LES RESSOURCES HUMAINES

Une fonction recrutement qui se professionnalise

À la rentrée 2023, l'académie d'Orléans-Tours a renforcé ses capacités de recrutement en créant un poste de chargé de recrutement. Ce poste vise à soutenir les services académiques dans leurs opérations de recrutement et à renforcer les relations avec France Travail, une collaboration clé pour attirer des talents et répondre efficacement aux besoins en personnel.

En parallèle, pour améliorer l'accès des candidats aux opportunités d'emploi au sein de l'académie, la plateforme nationale « Rejoindre l'Éducation nationale » a été mise en service. Cette plateforme centralise la diffusion des offres d'emploi, rendant le processus de candidature plus accessible et transparent pour les potentiels candidats.

De plus, un nouvel outil de gestion du recrutement, nommé « Virtuo », a été déployé dans tous les services employeurs de l'académie. Cet outil a pour objectif de simplifier et uniformiser les procédures de recrutement, depuis l'expression du besoin jusqu'à l'affectation des candidats, offrant ainsi une gestion plus fluide et efficace des ressources humaines.

Enfin, l'académie a mis en place une formation anticipée pour les nouveaux professeurs contractuels, recrutés en amont de la rentrée scolaire. Cette formation, réalisée avant leur prise de poste, permet aux nouveaux enseignants de se préparer au mieux à leur nouvelle fonction, garantissant ainsi une meilleure intégration et un début de carrière plus serein.

Des démarches dématérialisées pour un accès simplifié

Le portail de démarches « Colibris » devient progressivement le point d'accès centralisé pour l'ensemble des démarches administratives des agents de l'Éducation nationale. Lancé en 2022, ce portail a déjà intégré 56 formulaires en ligne, permettant aux agents de contacter les services gestionnaires pour divers motifs. Ces démarches incluent

l'utilisation du compte personnel de formation, la formation d'un recours dans le cadre du mouvement, ou encore la demande de bénéfice du forfait de mobilité durable.

Le catalogue de démarches disponibles sur « Colibris » continue de s'enrichir, avec l'ajout prévu de nouveaux formulaires pour la nouvelle année scolaire. Parmi ceux-ci, les agents pourront désormais soumettre des demandes de protection fonctionnelle et des demandes de cumul d'activité directement via la plateforme. Cette évolution vise à simplifier et à fluidifier les interactions administratives pour les agents, en leur offrant un accès centralisé et plus pratique à leurs démarches professionnelles.

Un accompagnement de terrain

En complément du déploiement de « Colibris », l'académie a mis en place un réseau de cadres exerçant en établissement, appelés Délégués territoriaux aux ressources humaines (DTRH), pour renforcer l'accompagnement des agents. Ces cadres volontaires jouent un rôle clé en fournissant une information de premier niveau aux agents qui les sollicitent.

Leurs missions incluent :

- l'information des agents sur les droits et prestations auxquels ils peuvent prétendre ;
- l'orientation des agents vers le service ou l'interlocuteur adapté en fonction de leurs besoins ;
- l'assistance des agents en cas de difficulté à utiliser les outils numériques. Ce dispositif a permis d'accompagner entre 600 et 700 personnels au cours de l'année scolaire 2023/2024, facilitant ainsi l'accès aux services et la résolution de problèmes administratifs au sein de l'académie.

LE PACTE AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES ET DE L'ENGAGEMENT DES PERSONNELS

Le Pacte est mis en œuvre depuis la rentrée scolaire 2023 par les chefs d'établissements et les inspecteurs de l'Éducation nationale. Il consiste à effectuer des missions complémentaires rémunérées, qui reposent sur le volontariat des enseignants, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'Éducation nationale pour répondre aux besoins identifiés dans les écoles et établissements scolaires.

Les premiers éléments de bilan montrent le succès du Pacte. Les missions sont quantifiées en heures ou de manière forfaitaire, avec une priorité donnée au remplacement de courte durée dans le second degré.

Pour sa première année de mise en œuvre le Pacte a atteint très largement ses objectifs et mobilisé les personnels sur les priorités fixées. Les missions proposées aux enseignants du 1er degré sont diverses telles que le soutien ou l'approfondissement en mathématiques ou en français, des interventions dans le dispositif «Devoirs faits », « Stages de réussite » et « École ouverte », la coordination et la prise en charge des projets d'innovation pédagogique et l'appui à la prise en charge d'élèves à besoins particuliers. S'ajoutent le remplacement de courte durée, les interventions dans le cadre de la découverte des métiers et l'encadrement de la découverte des métiers aux missions proposées aux enseignants du 2nd degré.

La voie professionnelle bénéficie aussi du Pacte avec des missions spécifiques supplémentaires : l'enseignement et l'accompagnement dans les périodes post-bac professionnel, l'enseignement complémentaire en effectifs réduits et l'accompagnement des élèves en difficulté et l'accompagnement vers l'emploi.

DANS L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Une mobilisation significative:

- 8 626 enseignants mobilisés, dont 65% dans le 2nd degré
- 14 926 parts fonctionnelles attribuées, dont 71% dans le 2nd degré

En moyenne 27% des enseignants ont adhéré au Pacte :

- 22% dans le 1er degré ;
- 31% dans le 2nd degré (59% au collège, 22% dans la voie professionnelle, 19% en voie générale et technologique).

Un nombre moyen de parts par enseignant de 1,7, soit un gain annuel brut de 2 125 €:

- 1,4 part par enseignant dans le 1er degré;
- 1,9 parts par enseignant dans le 2nd degré.

Missions déployées dans le 1er et le 2nd degrés :

- au total, **près de 71%** des parts fonctionnelles mises en œuvre concernent des missions quantifiées en heures ;
- ces missions représentent **224 160 d'heures** au bénéfice du système éducatif, dont 182 601 dans l'enseignement public ;
 - Le remplacement de courte durée constitue la mission la plus mobilisée : 32% desparts du 2nd degré, pour un total de près de 61 470 dont 43 200 d'heures dans l'enseignement public,
 - 48 312 d'heures sont dispensées dans le cadre du dispositif « Devoirs faits », 30 324 d'heures pour les stages de réussite et le dispositif « École ouverte » et 52 968 d'heures pour le soutien aux élèves sur les savoirs fondamentaux,
- les missions les plus mobilisées sont la coordination de projets innovants (50% des missions forfaitaires ainsi que l'appui des élèves à besoin éducatif particulier à hauteur de 18%).

LA NOUVELLE RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS DE DIRECTION

Dès le 1er septembre 2024, les personnels de direction adhèrent au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (Rifseep):

- un régime plus transversal et partagé dans la fonction publique ;
- un outil indemnitaire plus lisible, simple et rationnel;
- qui permet la valorisation des acquis de l'expérience et de la mobilité.

Au 1er janvier 2025, leur grille indiciaire est revalorisée, pour un gain de fin de carrière s'élevant 3 367 € brut par an.



2

Former les professeurs **en continu**

L'académie a accompagné tous ses agents en 2023-2024 en proposant des centaines de formation selon des offres à la fois catégorielles et transversales.

Sur les plus de 83 000 ordres de mission édités, 65% concernent les stages incontournables : adaptations à l'emploi et formations initiales, réformes des programmes d'enseignement, évolutions des métiers administratifs et sociaux et d'encadrement, accompagnement des grandes priorités nationales (valeurs de la République, laïcité, harcèlement, égalité diversité, santé mentale...).

5% ont concerné les formations d'équipe, choisies dans un catalogue proposant des thèmes très variés, avec des objectifs pédagogiques (enseigner l'écrit - enseigner l'oral - évaluer - sciences cognitives et apprentissages - devoirs faits - numérique - pratiquer la co-intervention...) autant qu'éducatifs (école inclusive - orientation éducation au développement durable - arts et culture - climat scolaire - co-éducation techniques d'animation...) ou de prévention (risques professionnels - risques psychosociaux - secourisme, premiers secours...). À noter que ce catalogue va s'enrichir peu à peu de propositions disciplinaires afin de permettre aux équipes enseignantes d'une même discipline de se regrouper localement pour suivre ensemble une formation.

Enfin, les 30% restants sont les stages choisis individuellement par les agents. La moitié d'entre eux concernent les professeurs du second degré et sont proposés en collaboration avec les corps d'inspection et les formateurs disciplinaires. Ces offres répondent aux attentes scientifiques des enseignants (séminaire avec des experts, actualisation de connaissances), à leurs besoins didactiques et pédagogiques ainsi qu'à leurs demandes liées à leur mission éducative. Ainsi, le premier cycle du plan de formation, dédié aux formations transversales et ouvert très largement à l'ensemble des catégories de personnel, offre au choix individuel des stages sur des thèmes éducatifs nombreux : les valeurs de la République et l'égalité des chances, l'école inclusive, le climat scolaire, la santé, le numérique éducatif, l'orientation et l'ambition scolaire, l'ouverture à l'internationale, les aides aux élèves hors la classe, les élèves allophones, les élèves à besoins particuliers, le secourisme, l'apport des neurosciences, la ludo pédagogie...

Pour ce cycle très transversal, l'EAFC (École académique de la formation continue) fait appel à de très nombreux partenaires : les délégués et conseillers techniques académiques, Réseau Canopé, les universités, des partenaires extérieurs des structures culturelles, des organismes de formation.

CHIFFRES CLÉS

→ Professeurs du premier degré

Près de

41 220

journées stagiaires

réalisées* en 2023 (contre 31 559 en 2022)

*Une journée stagiaire correspond à 6h de stage

→ Professeurs du premier degré

Près de

44 971

journées stagiaires

réalisées* en 2023 (contre 30 153 en 2022)

Nouveaux plans nationaux

Un plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations dans les académies est mis en place depuis le mois de juin, avec un accent particulier sur l'axe « mieux éduquer et mieux former ». Un plan de formation pour tous les agents est en préparation, incluant une formation de formateurs pour cette année scolaire.

Parallèlement, la lutte contre le harcèlement est poursuivie avec le plan pHARe II, qui prévoit une formation en deux étapes pour tout le personnel des écoles : d'abord un module d'auto-formation de 3 heures en ligne, suivi de 3 heures de formation en présentiel, animées par des équipes ressources sur le harcèlement. Ces équipes, formées lors de la première phase du plan pHARe II, recevront une formation complémentaire pour conduire ces sessions.

Enfin, un plan de formation sur les compétences psychosociales est également en cours d'élaboration, avec une première phase axée sur la formation de formateurs.



Faire vivre les valeurs de la République

LE LABEL « ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ET DIVERSITÉ »

La mission « Égalité professionnelle et diversité » de l'académie d'Orléans-Tours vise à favoriser l'égalité et à promouvoir la diversité de tous les personnels de l'Éducation nationale de l'académie.

Par ses actions, cette dernière promeut la lutte contre toutes formes de discrimination et de violences sexistes et sexuelles dans le cadre professionnel.

Prévention, recensement et traitement des discriminations :

- mise en place de la cellule de signalement stopdiscri (multi services) pour les témoins ou victimes de violences, discriminations, harcèlement moral ou sexuel, agissements sexistes;
- mise en place d'une plateforme digitale d'outils contre les Violences sexistes et sexuelles au travail (VSST), la « Boussole VSST » co-créée avec le Carrefour Santé Social (MGEN et 3 organisations syndicales);
- déploiement du premier baromètre académique « mesurer la diversité » et les ressentis des discriminations, adressé à tous les personnels (6 051 réponses);
- signature de la Charte d'engagement

LGBT+ de l'Autre Cercle, en partenariat avec l'Observatoire académique de prévention et de lutte contre les Lgbtphobies.

Animations et sensibilisation, présence et organisation de plusieurs événements :

- accueil des nouveaux personnels, stand, intervention sur scène, théâtre;
- journées thématiques autour de la prévention des violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et des lgbtphobies;
- organisation des « Chemins de l'égalité », un événement avec des temps de discussions, des débats sur les discriminations, le racisme, le handicap, les violences, la parentalité;
- création et lancement de la newsletter « L'Égaldiv ».

Formations:

- 32 formations
- 502 personnes formées

ZOOM

→ sur la signature de la charte d'engagement LGBT+ entre l'académie d'Orléans-Tours et l'association l'Autre cercle

Orléans-Tours se réjouit d'être la première académie à avoir signé cette charte, démontrant ainsi son engagement à rendre son environnement professionnel plus inclusif pour l'ensemble de son personnel, quel que soit son profil.

Cet engagement sera appliqué sur l'ensemble du territoire, au sein de toutes les structures telles que le rectorat, les DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale), les écoles, les collèges, les lycées et les CIO (Centre d'information et d'orientation).

LES ÉQUIPES MOBILES DE SÉCURITÉ

Depuis 2010, date de création des équipes mobiles de sécurité, 19 équipiers sont répartis sur les territoires et sont pilotés au niveau académique par deux responsables. Ils travaillent par binôme dont l'un est issu de l'Éducation nationale et l'autre des forces de sécurité

Ils accompagnent les établissements :

- prise en charge d'élèves dysfonctionnant ;
- travail sur le climat de classe au bénéfice de 4 734 élèves dont 1 210 dans le 1er degré;
- rédaction de diagnostics de sécurité ;
- conseil, observation et retour d'expérience des exercices PPMS (Plan particulier de mise en sûreté) dans 27 établissements.

Ils font de la prévention auprès des élèves et des parents :

- à la demande des établissements, 62 807 élèves sont été sensibilisés ainsi que 522 parents, dont 7 387 élèves du 1er degré et 55 420 élèves dans le 2nd degré;
- les thèmes abordés sont le harcèlement, le cyberharcèlement, les usages du numérique, l'égalité filles/garçons, les violences...

Exemple de prise en charge d'élève par les équipes mobiles de sécurité (EMS)

Elle peut être une alternative à la sanction pour que l'élève prenne conscience de ses actes. Il est rappelé :

- qu'il en enfreint les règles de vie ;
- du tort et des conséquences de ses actes sur les autres (travail sur l'empathie) :
- des conséquences éventuelles sur le plan judiciaire;
- des raisons qui l'ont poussé à sortir du cadre attendu.

Les équipes mobiles de sécurité accompagnent également les établissements lors de situations complexes de sécurisation (126 missions cette année) comme les manifestations, blocus ou conseils de discipline qui risquent d'engendrer des violences. En plus de la sécurisation, les EMS (Équipes mobiles de sécurité), font un travail d'écoute et d'explication auprès des familles en amont et dès que la sanction est posée, ils s'assurent aussi que toutes les personnes quittent l'enceinte de l'établissement sans désordre. Afin de respecter les règles strictes qui régissent la tenue des conseils de discipline, ils ne sont pas présents durant la séance mais restent en proximité immédiate.

EXEMPLE

de mise en place d'un climat de classe (applicable aussi bien dans le 1^{er} que le 2nd degré):

La classe est confiée aux EMS (Équipes mobiles de sécurité) avec l'objectif de faire libérer la parole, d'identifier les élèves leader et les élèves en retrait, de repérer les signaux faibles. Les jeunes peuvent être pris en charge par petit groupe ou individuellement. Un retour vers l'équipe de direction ou l'enseignant est fait et des préconisations pour l'avenir sont détaillées.

LA PRÉVENTION DES RISQUES SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le service a deux principaux axes de travail :

- la prévention des risques professionnels, axé sur l'hygiène, la sécurité au travail et la prévention médicale dans la fonction publique;
- la sécurisation des espaces scolaires dans une logique de prévention des risques majeurs.

Ses principales missions :

- assister le recteur, les personnels de direction, d'inspection et d'administration dans la prévention des risques ;
- soutenir les démarches d'évaluation des risques professionnels ;
- identifier et prévenir les risques menaçant

santé et la sécurité des agents ;

- contribuer aux travaux des instances académiques et départementales, ainsi qu'aux groupes de travail;
- animer le réseau des acteurs de la prévention et participer à leur formation ;
- assurer une veille sur les évolutions techniques et réglementaires ;
- contribuer à la mise en œuvre du plan de communication académique et à la création de documents informatifs et pédagogiques ;
- organiser les réunions des conseillers de prévention et autres acteurs concernés, ainsi que mettre à jour les ressources en ligne sur la santé, la sécurité au travail, et la sécurisation des espaces scolaires.

Le service collabore avec plusieurs partenaires, tant au sein qu'en dehors du rectorat :

- médecins du travail, pour la surveillance médicale des agents et la prévention des risques professionnels ;
- psychologues du travail, pour l'accompagnement psychologique des personnels et la gestion des risques psychosociaux;
- inspectrice santé et sécurité au travail ; pour superviser et coordonner les actions de prévention en matière de santé et sécurité ;
- conseils régionaux, le service est un

interlocuteur clé pour les questions de santé et sécurité dans les lycées de l'académie, notamment pour le fonctionnement du réseau des assistants de prévention et la politique de prévention des risques pour les adjoints techniques territoriaux;

• conseils départementaux, en coordination avec les Conseillers de Prévention Départementaux (CPD), le service coordonne les actions entre les services académiques et les conseils départementaux.

PRINCIPALES

→ actions réalisées durant l'année 2023-2024 :

- préparation du registre santé et sécurité au travail dématérialisé ;
- formation des nouveaux assistants de prévention nouvellement nommés dans l'académie ;
- développement d'un protocole de gestion des risques liés à la canicule ;
- mise en place d'un protocole de prévention du risque suicidaire ;
- accompagnement d'enquêtes lourdes ;
- installation des Plans particuliers de mise en sureté (PPMS) unifiés dans les établissements scolaires.

Transformer les pratiques pédagogiques avec le Conseil national de la refondation (CNR-E)

Le Conseil national de la refondation (CNR) vise à développer une nouvelle méthode pour élaborer des solutions concrètes en réponse aux grandes transitions à venir, telles que le climat, la santé, l'éducation, et le numérique. Dans ce cadre, des concertations locales sont mises en place dans les écoles, collèges et lycées volontaires. Ces concertations, ouvertes à toute la communauté éducative ainsi qu'aux familles, élus locaux et acteurs économiques, ont pour objectif d'améliorer la réussite et le bien-être des élèves tout en réduisant les inégalités scolaires. Chaque académie est encouragée à participer à cette démarche, avec un soutien personnalisé fourni par une équipe d'appui locale.

L'académie d'Orléans-Tours fait preuve d'une belle vitalité dans l'inventivité et l'innovation. Les projets « CNR-E Notre école faisons-la ensemble » continuent de se développer à tous les niveaux.

Les projets dans l'académie :



CHIFFRES CLÉS

134 977

Nombre d'élèves dans les écoles et établissements pilotes de projets CNR-E validés 480

Nombre d'établissements 92

Nombre de projets inter-établissements

ZOOM

→ sur l'intégration des sciences cognitives dans les apprentissages et le développement des compétences psycho-sociales au Lycée Benjamin-Franklin d'Orléans (45)

Le projet vise à réinventer la pédagogie au sein du lycée et s'articule autour de l'implication active des élèves dans leurs apprentissages pour ancrer durablement les connaissances. En particulier, il promeut un apprentissage actif et renforce l'esprit critique à travers la création de classes autonomes et la mobilisation de stratégies variées pour travailler l'attention et la mémorisation (exercices pratiques, retours sur erreur, activités de consolidation). Les bénéfices attendus sont une reconstruction du projet de l'élève dans le sens d'une meilleure visibilité, une réduction des inégalités et un renouvellement du climat de classe.

ZOOM

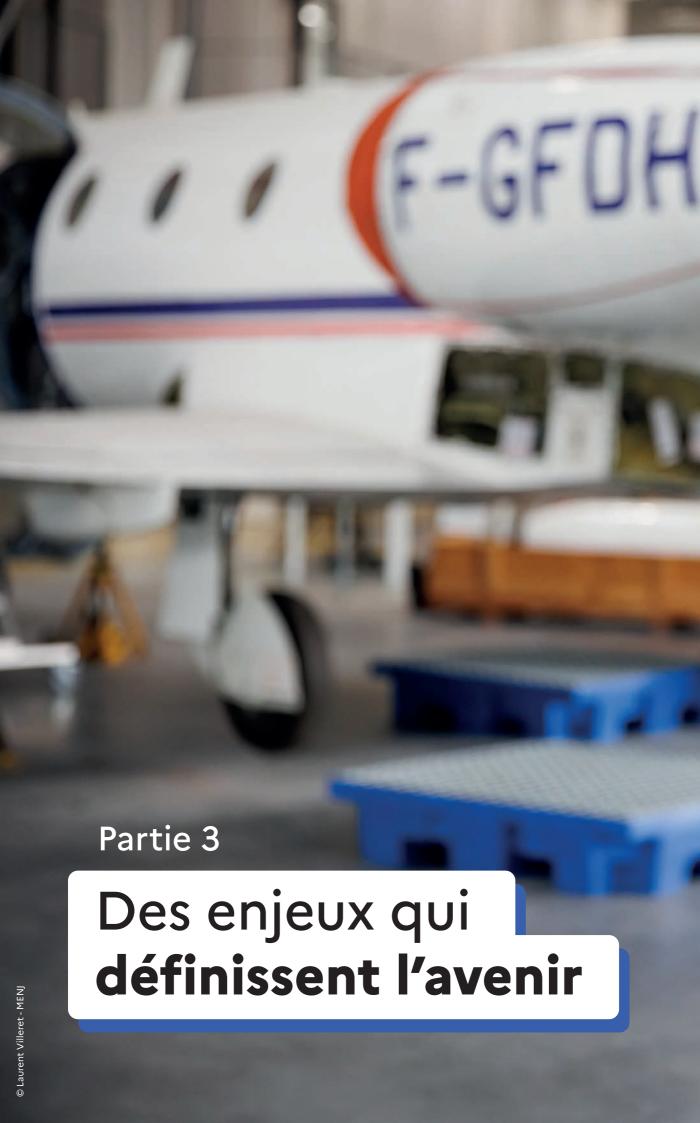
→ sur la fabrique des enseignements au collège François-Rabelais de Blois (41)

Il s'agit d'un projet suivi par le CNRS de Poitiers et un chercheur qui s'inscrit dans la continuité d'une expérimentation de la plateforme SELEN (Stratégies expertes de lecture dans les environnements numériques). Couvrant des domaines d'activités très divers, ce projet a pour objectif, en particulier de construire un enseignement établissant des passerelles ou des prolongements entre les séances travaillées.

ZOOM

→ sur l'Intelligence artificielle au service de l'ambition scolaire à l'école élémentaire Henri IV de Chartres (28)

Seul groupe scolaire en éducation prioritaire de la ville, l'école élémentaire Henri IV accueille des élèves du CP au CM2, ce projet fait l'objet d'une participation active de la ville de Chartres. Il a pour objectifs la stabilisation et le renforcement des fondamentaux pour les élèves fragiles et en particulier les élèves allophones grâce à la mise en place de parcours différenciés en ayant recours à des logiciels utilisant l'I.A.





Développer les compétences numériques

Le numérique joue un rôle crucial dans l'Éducation nationale en rendant les ressources pédagogiques plus accessibles, en diversifiant les méthodes d'enseignement et en permettant une éducation personnalisée. Il aide les enseignants à adapter leurs cours aux besoins individuels des élèves et prépare ces derniers aux défis du XXIe siècle en développant des compétences essentielles. Investir dans le numérique est donc essentiel pour améliorer la qualité de l'éducation et primoridial garantir la réussite de tous les

Dans l'académie d'Orléans-Tours, six axes sont ainsi développés et sont renforcés pour cette rentrée.

Les Territoires numériques éducatifs (TNE) :

- Le cher, territoire TNE dans notre académie (11 autres TNE en France)
- organisation d'un séminaire en novembre 2024 « Terre numérique 3 », l'intelligence artificielle:
- projet e-cycling qui témoigne du rôle que peut jouer le numérique pour inciter les jeunes à bouger;
- déploiement du robot Alphai et Thymio reposant sur l'intelligence artificielle en écoles et collèges;
- mise en œuvre d'un défi élèves sur le thème « développement durable et numérique »;
- promotion de l'usage des ressources numériques auprès des enseignants;
- expérimentation d'Edmoi, un robot social sur la cité éducative de Bourges;
- organisation d'un défi élèves sur la cybersécurité.

La sécurisation des usages du numérique :

- renouvellement de l'opération Cactus « fausse campagne de phishing » à destination des collégiens et des lycéens ;
- déploiement de « jeux cyber » dans les collèges de l'académie.

L'intelligence artificielle :

- poursuite de l'expérimentation MIA, ressource numérique pour la remédiation en maths et en lettres pour les élèves de 2^{nde};
- déploiement à venir du projet P2IA (partenariat entre des éditeurs privés de

- ressources, l'éducation et la recherche) pour le cycle 3 en maths, français et langues vivantes ;
- construction d'un programme de formation à l'IA pour l'ensemble de la communauté éducative;
- déploiement de kits robotiques dans toutes les circonscriptions 1D de l'académie pour accompagner l'apprentissage des algorithmes.

La mixité et le numérique :

- mise en place d'actions sous forme d'ateliers numériques (formation au codage et sensibilisation aux métiers du numérique) à destination des écoles et des collèges avec des associations partenaires (Girls can code de l'association Prologin, ateliers Les Intrépides de la Tech, Yes we code);
- poursuite du déploiement d'une option informatique en 3^e (formation à la programmation web et python) dans des classes à parité.

Pix* et la montée en compétences numériques de l'ensemble de la communauté éducative :

- l'attestation devient obligatoire en 6° et les modalités de certification changent en 3°, terminale et post-bac;
- mise en œuvre de formations à l'échelle des bassins pour les enseignants ;
- Pix agent, expérimentation d'un Pix pour les personnels administratifs (non enseignants);
- Pix parents.

*PIX est un outil d'évaluation en ligne des compétences numériques. Elle concerne le collégien en classe de 3e, le lycéen en classe de terminale, étudiant des formations dispensées en lycée, étudiant en formation initiale dans les établissements d'enseignement supérieur et le stagiaire de la formation continue délivrée par les services et établissements d'enseignement publics.

Déploiement de la stratégie numérique en lien avec les partenaires :

- communs numériques (ELEA, ETNA...);
- équipement et usages du numérique ;
- inclusion: Ted-i, TAIA, TNE (ULIS Unités localisées pour l'inclusion scolaire, Casnav - Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones...);
- Opendata.

ZOOM

→ sur le projet e-cycling

Dans le cadre du volet « Bouger avec le numérique », le projet de « e-cycling » a été mis en place en partenariat avec le CREPS (Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives), la FFC (Fédération française de cyclisme) et la Drajes (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports). Ce dispositif s'appuie sur deux salles de vélos connectés :

- une structure fixe implantée au CREPS à Bourges (avec 10 vélos connectés) à destination des collèges et lycées de Bourges,
- une structure mobile à disposition des établissements scolaires du Cher avec 14 vélos connectés.

L'application « Kinomap » (utilisée sur les tablettes connectées) permet de gérer les parcours et la mise en relation des cyclistes, partenaire de la FFC. Elle offre la possibilité de s'appuyer sur des captations vidéo de parcours réels de la région Centre-Val de Loire enrichis d'informations culturelles, artistiques, géographiques, historiques,



ZOOM

→ sur l'opération Cactus

Suite à la vague de diffusion de contenus malveillants d'une ampleur sans précédent début mars sur les messageries élèves accessibles au travers des ENT (Environnement numérique de travail) et des logiciels de vie scolaire, le ministère a mis en avant, la nécessité d'acculturer les différents acteurs de la communauté éducative, et notamment les élèves, à une montée en compétences en matière d'hygiène numérique. Ainsi, le parquet de Paris, le groupement d'intérêt public cybermalveillance, et le commandement de la cyberdéfense du ministère de l'Intérieur ont proposé au ministère de l'Éducation nationale de tester sur deux académies pilotes (Versailles et Orléans-Tours) une action de sensibilisation à l'hameçonnage via l'envoi d'un mél sur la messagerie élève de l'ENT pour l'ensemble des collèges de l'académie.

Lors de cette campagne de sensibilisation, chaque élève s'est vu proposer un faux message (phishing) incitant à cliquer sur une ressource pour obtenir des codes de triche aux jeux vidéo. Si l'élève clique, une vidéo d'accompagnement réalisée par la gendarmerie et le groupement d'intérêt public cybermalveillance, est diffusée automatiquement. Elle a pour objectif d'expliquer comment mieux se protéger dans sa vie personnelle et professionnelle (vidéo à télécharger sur le site https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/action-prevention1-ent).

Parmi les 120 000 collégiens, 700 se sont fait piéger et ont visualisé la vidéo de sensibilisation. Les éléments de langage envoyés aux familles à la fin de l'exercice ont généré 11 300 clics, ce qui montre l'intérêt croissant de la population aux problématiques de cybersécurité.

Favoriser **l'engagement** et transmettre les valeurs de la République

LE PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE RÉNOVÉ DU CP À LA TERMINALE

Publié en juin 2024, le nouveau programme d'enseignement moral et civique (EMC) entre en vigueur progressivement à partir de la rentrée scolaire 2024. Il fixe les contenus d'enseignement pour chaque année du CP à la terminale et porte une même ambition pour tous les lycéens, avec un programme commun aux voies générale, technologique et professionnelle. Le nouveau programme reprend les thèmes bien identifiés de formation à la citoyenneté républicaine : principes et valeurs de la République, laïcité, culture institutionnelle et juridique. Il se veut également en phase avec les enjeux contemporains en intégrant, pour chaque niveau d'enseignement, des contenus relevant de l'éducation au développement durable, aux médias et à l'information. Il s'accompagne d'une redéfinition du cadre plus général de l'éducation à la citoyenneté, inscrite dans un parcours citoyen, avec des compétences civiques et citoyennes à développer pour acquérir une culture de la démocratie.

Au cycle 4, l'EMC est complété par 18h annuelles consacrées à des projets d'éducation à la citoyenneté, aux médias et à l'information, et au développement durable. Un guide d'accompagnement propose des éléments de cadrage et des exemples de projets à mener en classe ou dans l'établissement (concours, temps forts, partenariats institutionnels et associatifs).Le renforcement de la culture juridique et institutionnelle se traduit notamment par la généralisation du passeport Éducdroit.

Le programme d'EMC encourage plus globalement les élèves à s'investir dans des projets tout au long de leur scolarité, en leur offrant un cadre pour s'engager contre le racisme, l'antisémitisme, le sexisme, les LGBTphobies et, plus largement, contre tous les agissements à caractère discriminatoire.

LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU): L'ENGAGEMENT CITOYEN DES 15-17 ANS

Le Service national universel s'adresse à tous les jeunes, filles et garçons, âgés de 15 à 17 ans. Il comprend un séjour de cohésion et une période de service à la Nation. Le SNU offre aux jeunes l'opportunité de découvrir de nouveaux horizons, qu'il s'agisse de territoires, de rencontres, d'activités ou d'engagements. C'est une aventure unique qui permet d'apprendre sur soi, sur les autres et de devenir acteur de sa citoyenneté. Regroupés par région, les jeunes volontaires participent à un programme d'activités visant à renforcer la cohésion, l'autonomie et l'engagement. Ils prennent part à des projets collectifs thématiques, des ateliers pratiques, des activités sportives, des moments de démocratie interne, ainsi qu'à des rites républicains.

Perspectives:

- le développement du SNU à titre individuel pour poursuivre l'engagement des jeunes volontaires âgés de 15 à 17 ans ayant déjà participé au SNU depuis son lancement en 2019 ;
- un nouveau label « Classes et lycées engagés » pour reconnaître les projets pédagogiques autour de l'engagement (semaine de l'engagement, forums de l'engagement avec les partenaires, séjours de cohésion).

DANS L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

Cette année, 3 227 jeunes sont accueillis dans la région Centre-Val de Loire, dont 1 366 Franciliens. 224 jeunes supplémentaires sont attendus pour le séjour de Toussaint. 32 séjours ont été organisés cette année, contre 17 l'an passé, soit une augmentation de 178%. Au total, 9 lieux d'accueil sont répartis sur la région : 1 dans le Cher, 3 dans l'Eure-et-Loir, 1 dans l'Indre, 1 dans l'Indre-et-Loire, 2 dans le Loir-et-Cher et 1 dans le Loiret.

LA VIE COLLÉGIENNE ET LYCÉENNE

Le Conseil de vie collégienne

Ils favorisent l'engagement des élèves dans la vie de leur établissement. Ces conseils permettent aux élèves de devenir des acteurs de leurs choix, de participer activement à la vie sociale, de renforcer l'identité collective et d'améliorer l'image de l'établissement. Les conseils s'organisent souvent autour de thèmes comme le développement durable, l'égalité, les discriminations, et la réussite pour tous. Enfin, 95% des collèges interrogés estiment que ces conseils ont un impact positif sur le climat scolaire.

3 semaines d'engagement

Elles se déroulent au début de l'année scolaire pour sensibiliser les collégiens et lycéens à l'engagement sous toutes ses formes, à la fois dans et hors de l'établissement. Ces semaines précèdent la semaine de la démocratie scolaire. Les référents de vie lycéenne ou collégienne, en collaboration avec les enseignants, organisent des formations et

Le Conseil académique de vie lycéenne

Lors de ces conseils sont débattues toutes les questions concrètes relatives au travail scolaire et aux conditions de vie des élèves dans l'établissement, en lien avec son environnement. C'est un lieu privilégié d'expression, d'écoute, d'échanges. Il permet l'apprentissage et l'exercice de la culture démocratique. La constitution de commissions thématiques ouvertes à des lycéens non élus favorise l'engagement des élèves, même ponctuel.

Le Conseil académique de vie lycéenne est présidé par le recteur. En 2023-2024, il était composé de 22 lycéens (11 garçons, 11 filles ; 6 filière pro, 14 filière générale et technologique, 2 postbac : 10 terminales, 10 premières, 2 BTS; les 6 départements sont représentés) et de 18 membres adultes. Les lycéens sont élus par les lycéens des conseils. Les membres adultes sont nommés par le recteur. Le Conseil académique de vie lycéenne est le lieu d'expression des lycéens et il permet la concrétisation des projets en lien avec la politique académique. Il porte les projets citoyens des élus lycéens tout en développant l'engagement et les compétences. Il se réunit au minimum trois fois par an. Une des séances est dédiée au développement durable, à la lutte contre le changement climatique et à la préservation de la biodiversité.

Il formule des avis sur les questions relatives au travail scolaire, à la vie matérielle, sociale, sportive et culturelle dans les lycées. Il est associé à la définition des critères de répartition entre les établissements scolaires des fonds de vie lycéenne.

Dans l'académie d'Orléans-Tours, les publications du Conseil académique de vie lycéenne, comme celles sur la réforme du lycée professionnelle, le dispositif des ambassadeurs culture, le développement durable et le climat, l'égalité fille/garçon, le bien-être à l'école, etc... sont les fruits des échanges avec les membres adultes du Conseil. Elles ont notamment vocation à alimenter les réflexions du Conseil national de vie lycéenne (CNVL, présidé par le ministre). Elles apportent des réponses aux interrogations des lycéens de l'académie. Elles synthétisent les propositions d'amélioration de la vie du lycéen.

Enfin, les membres du Conseil académique de vie lycéenne participent aux jurys de nombreux concours (éducation aux médias, Non au harcèlement, prix de l'esprit critique, prix des fiertés, action de l'écodélégué...).

DANS L'ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

En 2023, parmi leurs champs de compétences, les 10 membres lycéens du conseil de vie lycéenne ont été principalement consulté sur :

- l'organisations des espaces de vie (88%),
- les questions liées à la restauration (60%),
- l'organisation des activités culturelles (57%),
- les questions liées à l'internat (56%),
- le règlement intérieur (50%),
- l'organisation du temps scolaire (36%),
- les questions relatives au développement durable et la transition écologique, l'égalité fille/garçon et la lutte contre les discriminations font l'objet d'une attention particulière.

Fonds de vie lycéenne 2024

Les fonds académiques de vie lycéenne sont répartis entre les établissements à l'aide d'un appel à projet piloté par le Conseil académique de vie lycéenne.

En participant, chaque Conseil de vie lycéenne des lycées et établissements régionaux d'enseignements adaptés peut abonder la ligne « Vie lycéenne » du budget de l'établissement. Les élus doivent être porteur du projet proposé et sont associés à la gestion des crédits obtenus.

20 000 euros ont été répartis cette année entre les 46 établissements ayant déposé un dossier en mars 2024, soit 52% des lycées de l'académie.

La Maison des lycéens

Tous les lycées de l'académie d'Orléans-Tours ont une Maison des lycéens (MDL). Elle remplace les anciens Foyers sociaux éducatifs des lycées (FSE). La MDL est une association gérée directement par les élèves de 16 ans ou plus. Son rôle consiste à permettre aux élèves de participer au développement de la vie sociale, culturelle et sportive dans l'établissement. La Maison des lycéens permet aux lycéens de se familiariser avec le fonctionnement d'une association. Elle doit être gérée par des lycéens. En effet, l'objectif principal de la Maison des lycéens est de proposer aux élèves de prendre des responsabilités, de les assumer et de faire preuve d'initiative pour les actions qu'ils veulent mener. Elle assure la promotion des moyens d'expression des lycéens : droits d'association, de réunion, de publication... Une Maison des lycéens n'est pas obligatoirement un lieu physique, c'est une association type loi 1901.

Les éco-délégués des collèges et des lycées

Ils jouent un rôle essentiel de sensibilisation et de mobilisation pour faire de leurs établissements des espaces de biodiversité, à la pointe de la lutte contre le réchauffement climatique.

Les actions des écodélégués s'appuient sur les objectifs de développement durable de l'ONU. L'éducation au développement durable est l'un des enjeux majeurs de notre École. Elle repose sur deux piliers : connaître et agir. L'élection des écodélégués au collège et au lycée permet une mobilisation des jeunes pour la protection de l'environnement, autour d'une prise de conscience collective et de projets concrets.

Dans l'académie d'Orléans-Tours, il existe des écodélégués depuis les années 2000. Tous les établissements sont engagés à partir du CM1 jusqu'au lycée et parfois dès la maternelle. Ils mettent en place une démarche collective qui s'inscrit dans la politique d'établissement. Certains établissements proposent des actions extrêmement innovantes cherchant à transformer l'environnement proche. Un prix des écodélégués est décerné chaque année: https://www.ac-orleans-tours.fr/les-eco-delegues-123034

EXEMPLES

- les jardins pédagogiques dont le jardin inattendu du collège de Monts (37),
- la chorégraphie « danse à la vie, à l'avenir de notre planète », par les élèves du lycée Marceau de Chartres (28), du collège de Brou (28) et de l'école de Lèves (28).

Rapprocher l'école du monde du travail

LA DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

Déploiement du parcours « Ambition emploi » pour prévenir les risques de décrochage pendant et après le lycée

Ce dispositif a pour objectif de sécuriser l'accès à l'emploi ou à une poursuite d'études pour les élèves ayant terminé leur cycle de formation en lycée professionnel, qu'ils aient obtenu leur diplôme ou non. Il repose sur une collaboration étroite avec les acteurs territoriaux de l'emploi, en particulier la mission locale.

Grâce à ce partenariat, le dispositif permet aux jeunes sans solution, après leurs années au lycée, de maintenir leur statut d'élève de lycée professionnel. Cela leur offre un soutien continu pour les aider à trouver leur voie, que ce soit en intégrant le marché du travail ou en poursuivant des études.

« Parcours avenir » et « découverte des métiers » : promouvoir une politique d'orientation dans chaque établissement

Le « Parcours avenir » sera formalisé dans chaque établissement scolaire à travers le volet orientation du projet d'établissement, avec un programme pluriannuel dédié. Il vise à structurer les activités d'orientation tout au long de la scolarité de l'élève, en mettant l'accent sur la découverte des métiers, en particulier au collège, et sur la voie professionnelle.

Chaque chef d'établissement est responsable de nommer un référent « Parcours avenir-découverte des métiers », chargé de coordonner les actions liées à l'orientation et de superviser l'intégration du parcours dans le projet d'établissement.

Les activités du parcours Avenir s'articuleront autour de trois axes principaux :

- découverte du monde économique ;
- développement du sens de l'engagement et de l'initiative ;
- élaboration du projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Le « Parcours avenir » sera déployé sur toute la durée de la scolarité, en s'appuyant sur les ressources de l'ONISEP (Office national d'information sur les enseignements et les professions). Au collège, il intégrera des activités spécifiques de Découverte des métiers (DDM), organisées pour les élèves de 5°, 4°, et 3°.

Pour soutenir cette démarche, une application « Découverte des métiers » sera mise à la disposition des acteurs éducatifs (chefs d'établissement, référents Découverte des métiers, enseignants, conseillers d'éducation, etc.). Elle contribuera ainsi à une éducation à l'orientation structurée et à une découverte progressive des diverses activités professionnelles.

Une année de terminale professionnelle réorganisée pour mieux s'adapter aux projets des élèves

La nouvelle organisation de l'année de terminale pour la rentrée 2024 vise à mieux répondre aux besoins et projets des élèves du baccalauréat professionnel. Elle a pour objectif de préparer les élèves à obtenir leur diplôme tout en équilibrant les enseignements généraux et professionnels avec les périodes de stages. De plus, elle offre un accompagnement renforcé pour aider les jeunes à concrétiser leur projet d'avenir, qu'il s'agisse d'une insertion professionnelle ou d'une poursuite d'études supérieures. L'année de terminale se déroulera sur 34 semaines de formation, auxquelles s'ajouteront deux semaines consacrées aux examens. Elle sera structurée en deux parcours principaux:

- un parcours commun qui a pour objectif de renforcer les savoirs fondamentaux pour tous les élèves, leur permettant ainsi de se préparer au mieux à la réussite du baccalauréat;
- un parcours personnalisé, durant les six dernières semaines de l'année scolaire, sera proposé pour s'adapter aux objectifs de chaque élève. Ce parcours tiendra compte du choix de l'élève, qu'il souhaite s'insérer dans la vie active après l'obtention de son diplôme ou poursuivre des études supérieures.

Les décisions d'orientation des élèves de l'académie d'Orléans-Tours (en %)

	2 ^{de} générale et technologique		Voie professionnelle		dont 2 ^{de} professionnelle		dont 1 ^{re} année de CAP	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
3º générale (hors prépa-métiers)	59,04	60,4	40,96	39,6	29,54	28,7	11,42	10,9
3° Segpa (Section d'enseignement général et professionnel adapté)	0	0	100	100	12,8	11	87,2	89
3º Prépa-métiers	0,85	1,3	99,15	98,7	52,87	57,2	46,28	41,5

En comparaison avec 2023 (en %)

Vers la 2^{de} générale et technologique



Vers la voie professionnelle

39,6 %

40,96%

33,3 %

45,8%

46,96 %

Global Filles Garçons

Année 2023

Année 2024

LES STAGES DE SECONDE

À partir de juin 2024, un stage d'observation a été instauré pour tous les élèves de seconde générale et technologique. Ce stage, d'une durée de deux semaines, se déroule en entreprise, en administration ou en association, offrant ainsi aux lycéens une opportunité concrète d'approfondir leur découverte des métiers et de les aider à préparer leurs choix d'orientation. Ce dispositif vise à renforcer la politique d'orientation des jeunes et à dynamiser davantage le lien entre l'école et les entreprises, ainsi que les employeurs publics et privés.

Pour garantir le succès de ce projet, l'académie d'Orléans-Tours a collaboré étroitement avec le Conseil régional Centre-Val de Loire, s'engageant dans plusieurs initiatives :

- mobilisation des différents réseaux afin de sensibiliser les acteurs économiques à l'importance de l'accueil des élèves de seconde ;
- réunion entre les acteurs économiques, le président de Région, et le recteur d'académie pour discuter des enjeux et des opportunités liés aux stages de seconde;
- encouragement des entreprises et autres employeurs à s'impliquer activement dans l'information sur les métiers, en facilitant l'accès des élèves à ces environnements professionnels;
- mise en avant des initiatives et actions exemplaires pour les rendre plus attractives et encourager une participation plus large;
- sensibilisation des partenaires aux objectifs et à l'importance de ces stages, en lien avec la plateforme nationale dédiée aux stages.

En parallèle, l'académie d'Orléans-Tours a soutenu l'ONISEP dans le développement du dispositif « Stages de 2de connectés ». Ce programme propose aux élèves de seconde générale et technologique une exploration en ligne du monde professionnel, via des visioconférences couvrant divers secteurs et métiers. De plus, des ateliers thématiques, abordant des sujets comme l'égalité femmehomme, l'entrepreneuriat, ou encore la transition écologique et numérique, enrichiront cette expérience. Ce dispositif innovant permet aux élèves de bénéficier d'une première immersion dans le monde professionnel, même à distance, tout en développant leur compréhension des enjeux contemporains.

En 2024, pour sa première année de mise en place, environ 80% des élèves de seconde de l'académie d'Orléans-Tours avaient trouvé un stage. Un chiffre très satisfaisant pour un nouveau dispositif.

Se mobiliser **pour la transition écologique**

La sensibilisation au développement durable dans l'Éducation nationale est essentielle pour former des citoyens responsables et conscients des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. En intégrant ces concepts dans les programmes scolaires, les élèves développent des comportements respectueux de l'environnement, une réflexion critique sur nos modes de vie, et des compétences cruciales comme la coopération et la résolution de problèmes. Cela prépare les jeunes à devenir des leaders capables de relever les défis du futur et à contribuer à un monde plus durable.

Les Aires terrestres éducatives (ATE), encadrées par l'Office français de la biodiversité (OFB), sont des initiatives ambitieuses qui permettent à des classes de cycle 3 (CM1, CM2 ou 6°) de prendre en charge un espace naturel, contribuant ainsi à sa préservation, gestion et valorisation. Tout au long de l'année, les élèves sont accompagnés par un référent issu d'une structure dédiée à la recherche, à la protection de la nature ou à l'éducation environnementale, et bénéficient d'un label national. En 2023-2024, l'académie d'Orléans-Tours comptait 17 Aires terrestres éducatives en activité.

Pour les écoles et établissements scolaires de la région Centre-Val de Loire, qu'ils soient publics ou privés, le dispositif pédagogique CREEDD (Convention régionale à l'éducation à l'environnement et au développement durable) propose à une classe d'explorer un enjeu environnemental (comme l'alimentation, le climat, l'eau, ou la biodiversité) sur le terrain, pendant une partie de l'année scolaire. Les classes sont accompagnées par des structures signataires du référentiel de qualité pour le jeune public. En 2023-2024, 137 dossiers ont été soumis, dont 78 nouveaux projets ont été financés.

L'académie organise également une journée dédiée à l'Éducation au développement durable (EDD) et à l'École promotrice de santé (EPSa) au MOBE (Muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement).

Elle participe aussi aux projets de sciences participatives TARA, « Plastique à la Loupe » et « Graines de Reporters ». Des actions autour de la biodiversité domestique, notamment sur les légumes anciens, sont menées en partenariat avec l'association URGC (Union pour les ressources génétiques du Centre-Val de Loire).

De plus, une initiative de plantation d'arbres, appelée « 1 jeune / 1 arbre », a été lancée en lien avec la filière « bois », et 15 collèges de l'académie ont été identifiés pour participer à ce projet en raison de leur spécificité régionale.

Enfin, l'académie d'Orléans-Tours propose des formations dans le cadre de l'École académique de la formation continue.

Quelques chiffres

Écoles labellisées « Éducation au développement durable » - École promotrice de santé en 2023-2024

Département	Total		
18	15		
28	10		
36	27		
37	4		
41	21		
45	71		
Académie	148		

Collèges labellisés « Éducation au développement durable » - École promotrice de santé en 2023-2024

Département	Total		
18	8		
28	21		
36	18		
37	25		
41	11		
45	19		
Académie	102		

Encourager la mobilité européenne et internationale

L'ENGAGEMENT DE L'ACADÉMIE POUR SOUTENIR L'OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

L'académie d'Orléans-Tours se dote d'une politique des langues vivantes étrangères et d'ouverture internationale qui, en contribuant à dynamiser tout particulièrement les territoires les plus défavorisés (ruralité, éducation prioritaire), doit répondre aux exigences de réussite et de bien-être des élèves, d'ambition scolaire et d'égalité des chances

Assurer la diversité de l'offre d'enseignement des langues vivantes étrangères

L'académie accompagne les établissements qui proposent l'enseignement de langues de moindre diffusion, notamment grâce au dispositif expérimental « choix de la LVB (langue vivante 2) en 5° ».

Permettre la continuité des parcours

L'académie s'efforce de garantir la continuité de l'apprentissage des langues vivantes étrangères, même celles dites « de moindres diffusion », pour les élèves passant du collège au lycée, qu'ils soient en filière générale, technologique ou professionnelle. Cependant, ces langues ne sont pas toujours proposées dans les lycées professionnels, ce qui peut compliquer le parcours des élèves et dissuader les familles de les choisir dès la 5^e. Pour remédier à cela, l'académie ambitionne de proposer des compléments de service aux professeurs dans les lycées professionnels lorsque la situation géographique le permet, ou encourage la mutualisation des ressources entre établissements proches.

Accélérer l'ouverture internationale

Les mobilités à l'étranger sont principalement organisées par des professeurs d'anglais, d'espagnol, d'allemand et d'italien, permettant aux élèves de découvrir un pays à travers des visites culturelles et des séjours en famille. Actuellement, 350 élèves de lycées professionnels effectuent une période de formation à l'étranger. L'académie bénéficie du programme Erasmus+ pour environ 4 000 mobilités d'élèves et de personnels, en complément des mobilités classiques organisées par les établissements. Les objectifs

incluent la création d'une cartographie des mobilités pour une répartition équitable, le développement de partenariats interétablissements, l'accompagnement à la recherche de nouveaux partenaires par la DAREIC (Délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération), l'augmentation des mobilités pour les formations professionnelles, et le développement de partenariats avec des pays non anglophones utilisant l'anglais pour les échanges.

Développer les parcours renforcés en langues vivantes étrangères

L'académie compte 1 section Esabac (double délivrance du baccalauréat français / italien), 2 sections Abibac (double délivrance du baccalauréat français / allemand), 3 sections Bachibac (double délivrance du baccalauréat français / espagnol), 3 sections internationales britanniques en collège, 2 sections internationales en lycée (britannique et américaine) et 2 BFI (Baccalauréat français international, britannique et américain). On compte environ 150 sections européennes ou DNL (Certification discipline non linguistique), hors SELO (Sections européennes ou de langues orientales - tous les lycées généraux et technologiques en sont pourvus). En collège, environ 40 sections Langues et cultures européennes (LCE) ont ēté mises en place. Dans le premier degré, le déploiement des écoles EMILE (Enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère) est en

En 3 ans, l'académie a pour objectif de multiplier par 3 le nombre de parcours renforcés (EMILE, LCE, DNL, SELO, baccalauréats bi-nationaux, sections internationales, baccalauréat français international) et d'assurer, dans l'élaboration de la carte des langues, la continuité interdegrés des parcours renforcés en langues vivantes.

Former les personnels

L'académie soutient les personnels en identifiant les professeurs avec des compétences en langue vivante étrangère et en encourageant les enseignants du premier degré et des disciplines non linguistiques à actualiser leurs compétences linguistiques. Elle incite les professeurs de DNL (Certification discipline non linguistique) à suivre une

formation à l'étranger tous les deux ans et permet aux professeurs des écoles de se former en langue étrangère à l'étranger. Tous les personnels souhaitant réaliser un stage d'observation professionnelle y sont encouragés. L'académie vise à renforcer la visibilité des actions de formation, à accompagner les établissements intéressés, à offrir des formations pour le montage de projets internationaux, et à développer un plan de formation pluriannuel pour les stages d'observation professionnelle en lien avec les besoins d'ouverture internationale du territoire

ERASMUS+ ENCORE PLUS D'OUVERTURE

Le nombre de mobilités d'élèves vers l'étranger se situe dorénavant à la hauteur de celui connu avant la crise sanitaire. Il aura fallu trois années scolaires pour que se remettent en place des projets et partenariats nécessitant un environnement sanitaire sain. Cette reprise intègre les projets pédagogiques au Royaume-Uni avec 75 voyages scolaires organisés malgré les complications administratives liées au Brexit. Ces mobilités s'effectuent de plus en plus souvent dans le cadre d'un partenariat avec une école étrangère. Aujourd'hui, grâce notamment au programme de l'agence Erasmus+, un quart des collèges et lycées disposent de partenariats d'établissements actifs et reçoivent 2 millions d'euros du programme européen. Dans la continuité de la précédente année, on pourra souligner que 500 collégiens et lycéens bénéficieront d'une immersion dans un établissement scolaire européen durant trois à quatre semaines. 600 lycéens professionnels quant à eux effectueront un stage dans une entreprise à l'étranger durant quatre semaines.

TÉMOIGNAGES

Francine, Janelle et Émilien du lycée Léonard-de-Vinci d'Amboise (37) racontent leur expérience Erasmus+ en Roumanie

L'académie d'Orléans-Tours a récemment développé des liens privilégiés avec Cluj-Napoca, une grande ville de Transylvanie. Dans ce cadre, plusieurs élèves et personnels du lycée Léonard-de-Vinci d'Amboise sont récemment partis en mobilité Erasmus+ dans un lycée partenaire.

Le Liceul Teoretic Mihai Eminescu de Cluj-Napoca dispose du label France Éducation et propose ainsi des parcours bilingues français à certains de ses lycéens.



Avant que l'opportunité d'une mobilité en Roumanie ne leur soit proposée, ni Francine, ni Janelle, ni Émilien n'avaient envisagé voyager un jour dans ce pays d'Europe de l'Est. La visite récente du groupe de Cluj-Napoca au lycée Léonard-de-Vinci leur a donné quelques pistes sur les points communs et les différences culturelles entre les deux pays. Quelques jours avant leur départ, tous trois ont des questions plein la tête - et oscillent entre enthousiasme et appréhension.

« J'ai hâte de découvrir notre lycée d'accueil à Cluj, qui fonctionne sans vie scolaire. Comment gèrent-ils les absences, la propreté des locaux, la sécurité ? Tout semble si différent sur le plan administratif... »

Francine Saulnier

Pour une génération de jeunes privés de voyages scolaires à cause du Covid, cette mobilité dans un établissement à l'étranger est un coup d'essai!

« J'attends beaucoup de ce voyage, car vivre à l'étranger est mon projet pour la suite. Partir dans une famille inconnue, dans un pays que l'on connaît peu comme la Roumanie, cela peut faire peur. Mais avec nos correspondants, nous nous sommes rendu compte que le roumain et le français ne sont pas si éloignés : ce sont des langues latines! »

Janelle Derouet

Pour Émilien, la Roumanie sera même synonyme de premier voyage hors des frontières et de premier vol en avion.

« C'est la première fois que je pars à l'étranger ! Grâce à ce voyage, je souhaite changer mes habitudes et sortir de ma zone de confort. »

Émilien Pasquier



Destiné aux enseignant(e)s et employé(e)s des lycées, le job-shadowing (ou stage d'observation en situation de travail) est conçu pour développer les compétences professionnelles des personnels et leur permettre d'observer les pratiques de leurs pairs dans un autre pays européen.

Après trois jours d'observation au lycée de Cluj, Francine Saulnier revient surprise par les pratiques de gestion des élèves, à mille lieux de son quotidien à Amboise... et heureuse d'avoir pris un grand bol d'air en trois jours express.

« Dans les lycées en Roumanie, il n'y a pas de CPE (Conseiller principal d'éducation). Les collégiens et les lycéens sont tous mélangés. Ils semblent moins encadrés qu'en France, mais il y a énormément de règles et des caméras partout. J'ai aussi été surprise d'apprendre que les assistants s'occupent de préparer les bulletins de paie des enseignants. Nos quotidiens sont très différents! »

Francine Saulnier

Pour les jeunes, la Roumanie est un grand coup de cœur. Ils partaient à l'inconnu et reviennent exaltés par un pays qu'ils jugent attachant et accueillant.

« Nous avons créé des liens inimaginables avec nos correspondants, leur famille, leurs amis. Je reviens des étoiles plein les yeux et cela me conforte dans mes projets d'expatriation, y compris dans des pays lointains. J'ai beaucoup apprécié le temps libre dont bénéficient les élèves roumains tous les après-midis... bien que les cours se terminent tous les jours à 14 heures, les enseignements sont très efficaces. »

Janelle Derouet

« Ce voyage m'a permis de lever des freins. Je ne savais vraiment pas à quoi m'attendre en Roumanie... et je n'ai eu que des bonnes surprises. Cela m'a donné envie d'habiter à l'étranger plus tard. En cours, les programmes vont très loin dans la théorie ; j'ai pu le constater dans un cours de biologie où chaque composant de l'œil est étudié avec un grand niveau de détail. Dans le lycée, il n'y a pas de cantine... c'est ce qui m'a le plus étonné. Quand ils sont en cours, les roumains grignotent toute la journée et ne mangent pas à heures fixes. »

Émilien Pasquier

Tous les trois se sont promis de retourner en Transylvanie à l'été 2025, pour retrouver leurs contacts et correspondants de Cluj-Napoca à l'occasion du plus grand festival de musique de la région.

L'OUVERTURE À L'INTERNATIONAL DANS LES DÉPARTEMENTS RURAUX

Le plurilinguisme, un levier pour une citoyenneté plus ouverte

Le département du Cher se positionne en tant que pionnier en matière d'ouverture internationale, grâce à un ensemble de dispositifs linguistiques mis en place dès l'école maternelle. Le dispositif EMILE (Enseignement d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère), utilisé dans le 1er degré, promeut l'éducation plurilingue via une méthode innovante où une langue étrangère est utilisée pour enseigner une discipline. Le département propose également le DNBI (Diplôme national du brevet « option internationale ») dans les sections internationales des collèges, ainsi que des mentions européennes dans plusieurs lycées. La politique linguistique du Cher vise à élargir les parcours linguistiques, notamment avec des Disciplines non linguistiques (DNL), des classes bilangues, et une future section internationale au collège Jean-Renoir à Bourges prévue pour la rentrée 2024.

Au lycée Marguerite-de-Navarre à Bourges, l'international comme leitmotiv

À partir de la rentrée 2024, le lycée Marguerite-de-Navarre à Bourges proposera deux parcours trilingues et quadrilingues menant au Baccalauréat français international (BFI). Le BFI quadrilingue proposé par ce lycée est inédit en France. Ce programme, qui comprenant le tronc commun, les spécialités et les options, a été conçu pour permettre aux élèves d'intégrer une dimension internationale à leur parcours en optant pour une section européenne ou un BFI. Ces choix offrent la possibilité de développer un projet personnel à portée internationale et de bénéficier jusqu'à 13,5 heures d'enseignement en Langue vivante étrangère (LVE).



L'éducation aux médias, un enjeu essentiel dans les apprentissages modernes

L'Éducation aux médias et à l'information (ÉMI) a pris une dimension qui lui donne un statut proche des savoirs de base. De même que l'on apprend à lire, à écrire, à compter, pour avoir accès à une vie autonome, on apprend, aujourd'hui les médias parce qu'ils sont une source de compréhension du débat public, initiation à la pluralité des pensées (J. Gonnet, 2001). Dans cette optique, l'École devient un « atelier de démocratie » (J. Gonnet, 2001), c'est-à-dire un lieu où l'on apprend le sens du dialogue et de la participation, où l'on acquiert aussi un sens critique. L'EMI vise à apprendre à être « un spectateur actif, un explorateur autonome et un acteur de la communication médiatique » (A. Laramée, 1998).

Il s'agit d'un enseignement transversal intégré dans tous les champs du savoir. Il est porté par tous les enseignements. Savoir chercher une information, apprendre à identifier des sources fiables et pertinentes, comprendre les mécanismes de la fabrication de l'information, connaître les processus de production et de diffusion de l'information sont des compétences clefs à travailler en classe. L'Éducation aux médias et à l'information a été pleinement intégrée aux nouveaux programmes d'EMC (Enseignement moral et civique) et d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle dont la visée commune est de développer l'esprit critique des élèves et une approche raisonnée des médias et des sources d'information.

L'académie d'Orléans-Tours propose différents dispositifs en d'Éducation aux médias et à l'information aux élèves, aux enseignants et aux établissements scolaires

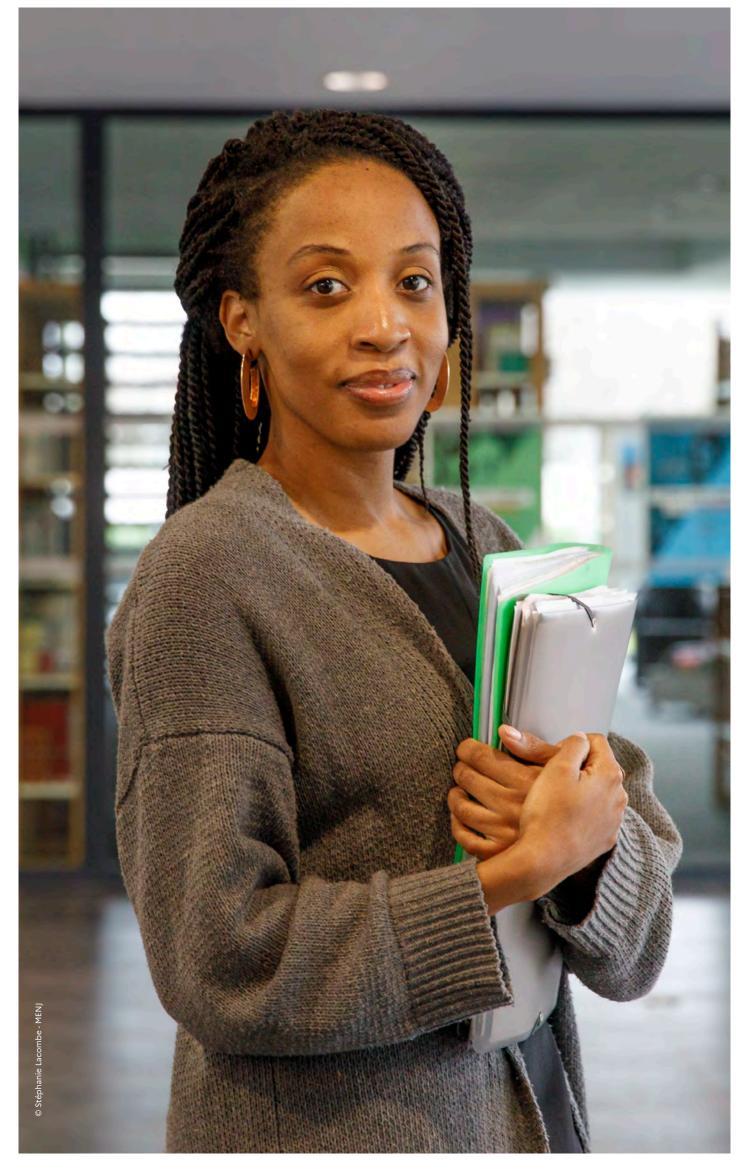
La Semaine de la presse et des médias dans l'École: événement pédagogique phare dédié à l'EMI, elle a permis en 2024, à 711 écoles et établissements scolaires de l'académie d'Orléans-Tours, d'accéder à l'univers des médias dans leur pluralisme, d'échanger avec les professionnels et de développer une attitude citoyenne vis-à-vis de l'information.

Les classes à PEM (Projet d'éducation aux médias): en 2023-2024, l'académie d'Orléans-Tours a labellisé 6 nouvelles classes à PEM (projet d'éducation aux médias), réparties sur l'ensemble du territoire. Ce projet, initié en septembre 2019, a pour objectif de développer les compétences informationnelles et médiatiques des élèves. Il s'agit également de les amener à produire des messages médiatiques pour prendre conscience de la place et du rôle des médias dans une société démocratique. Ces classes sont parrainés par des journalistes et/ou des médias régionaux. À la rentrée, 3 nouvelles classes à PEM seront accompagnées par le CLÉMI académique (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information). L'académie comptera ainsi 32 classes à PEM.

Les Assises internationales du journalisme (Tours): chaque année, les collégiens et les lycéens, accompagnés de leurs enseignants de l'académie d'Orléans-Tours ont l'opportunité de participer aux Assises internationales du journalisme organisées au printemps à Tours. Cette année, plus de 1 000 élèves se sont rendus à cet événement exceptionnel en EMI. Ils ont pu échanger avec des journalistes, participer à des conférences et participer à des ateliers de pratique médiatique.

La parentalité numérique: le CLÉMI académique propose également des actions auprès des familles pour les accompagner dans la parentalité numérique. Des outils de sensibilisation et de médiation ont été conçus. À titre d'exemple, en avril 2024, le CLÉMI a animé un atelier intitulée « Les écrans vivre avec sans les subir » lors de la journée des familles organisée par la métropole d'Orléans.





ac-orleans-tours.fr Service communication communication@ac-orleans-tours.fr T 02 38 79 45 96